

*Que
sais-je?*



LES ROYAUMES BARBARES EN OCCIDENT

Magali Coumert
Bruno Dumézil

puf

QUE SAIS-JE ?

Les royaumes barbares en Occident

MAGALI GOUMERT

BRUNO DUMEZIL

6e mille



Introduction

Les Barbares qui vécurent en Europe entre le I^{er} et le VII^e siècle de notre ère ont très mauvaise réputation. La faute en revient aux penseurs de la Renaissance, pour qui la disparition de Rome représentait le naufrage de la seule véritable civilisation. Dès l'époque de Montaigne et de Rabelais, le mot de « Barbare » constituait une insulte en langue française. Tous les peuples jugés responsables de la chute de l'Empire romain furent ainsi couverts d'opprobre. Pour qualifier le style des grandes cathédrales médiévales, les Italiens du XVI^e siècle utilisaient par exemple le terme de « gothique », estimant que seuls des Goths avaient pu autant s'éloigner des canons artistiques de l'Antiquité. Au XVIII^e siècle, on créa également le néologisme « vandalisme » à partir du nom des Vandales, Barbares que l'on accusait d'avoir pris plaisir à dévaster les biens d'Église.

Les prétendus destructeurs de l'Empire romain retrouvèrent une image positive à la fin du Siècle des lumières et, surtout, pendant le premier XIX^e siècle. L'Europe vivait alors la création des États-nations et les historiens en vinrent à considérer que la naissance des pays occidentaux devait fort peu à Rome et beaucoup aux obscurs Barbares. Les Angles n'avaient-ils pas donné leur nom à l'Angleterre, les Francs à la France ? Tous ces peuples firent dès lors l'objet de savantes recherches. À partir de 1819, un groupe d'érudits allemands entreprit même de publier l'intégralité des textes évoquant les Barbares occidentaux, qu'ils estimaient être les lointains fondateurs de l'Allemagne. L'entreprise prit le nom de *Monumenta Germaniae Historica* (Monuments historiques de la Germanie, mgh), avec pour devise « *Sanctus amor patriae dat animum* » : « L'amour sacré de la patrie donne du courage ». Si le projet abandonna peu à peu sa connotation nationaliste, il s'érigea en chef-d'œuvre de la philologie allemande. Le travail se poursuit encore aujourd'hui et les spécialistes parlent toujours avec émotion de chaque nouvelle publication des mgh.

Depuis le début du XX^e siècle, peu de textes nouveaux ont toutefois été découverts pour éclairer la période barbare. En revanche, l'archéologie a fourni des données en quantité considérable. En outre, depuis les années 1940 et les travaux pionniers d'Édouard Salin, les méthodes de datation des objets retrouvés en fouille ont considérablement gagné en précision. Chaque découverte majeure entretient l'intérêt du public pour les âges obscurs de l'Europe, comme ce fut le cas pour le « trésor du Staffordshire » en 2009.

Toutefois, les véritables progrès de la recherche concernent surtout l'approche méthodologique de la question. Car, après tout, qui sont les Barbares ? Pour les anciens Grecs, puis pour les Romains, le mot désigne les populations qui ne maîtrisent pas la langue grecque ou latine. Leurs moyens de communication se réduisent à des borborygmes inarticulés, qui leur valent ce surnom de « bar-bar ». L'incapacité à pouvoir exprimer clairement leur pensée les empêche de développer un raisonnement logique. Sauvages et irrationnelles, ces tribus s'avèrent potentiellement dangereuses. Heureusement, elles vivent dans un espace lointain et indistinct, le *Barbaricum*, le « pays des Barbares », qui est situé en dehors de la civilisation du bassin méditerranéen.

Si les chercheurs actuels ont abandonné les présupposés moraux qui sous-tendaient cette définition ancienne, ils en sont réduits à reconnaître que les populations vivant au nord du Rhin et du Danube ne maîtrisaient pas l'écrit pendant toute l'Antiquité. Elles ne nous ont ainsi laissé ni livre, ni inscription, ni

monnaie, autant de sources qui sont le matériau ordinaire de l'historien. Jusqu'à la fin du V^e siècle, l'existence des Barbares se réduit donc à ce que veulent bien nous en dire les écrivains méditerranéens, qui leur sont tous globalement hostiles.

Dès lors, peut-on considérer, comme le voulaient les érudits du XIX^e siècle et du premier XX^e siècle, que les tribus attestées par les œuvres gréco-latines et par l'archéologie constituent les ancêtres des peuples du Moyen Âge, voire des nations de l'époque moderne ?

Étudier la naissance des royaumes d'Occident oblige en premier lieu à reconnaître nos grandes ignorances sur l'organisation des Barbares avant leur entrée dans l'Empire romain, qui ne peut faire l'objet que d'hypothèses et de spéculations (chap. I). Les premières données objectives apparaissent lorsque ces populations entrent en contact avec le monde méditerranéen, à partir du I^{er} siècle avant notre ère, par le biais de conflits mais aussi d'échanges culturels (chap. II). Le Bas-Empire connaît une évolution des rapports au profit d'une installation de Barbares sur le sol romain (chap. III), tandis que le V^e siècle voit se développer une civilisation originale, née d'une acculturation réciproque (chap. IV). Après la disparition de l'Empire en 476, les Barbares fondent des États autonomes sur le sol des anciennes provinces, tout en perpétuant la plupart des traditions romaines (chap. V). À terme, leur conversion massive au catholicisme permet la fusion des différentes populations et la construction de nouvelles identités (chap. VI).

Chapitre I

Les Barbares avant leur entrée dans l'empire

Étant illettrés, les Barbares de l'Antiquité n'ont par définition pas d'Histoire, au sens de récit écrit racontant leur passé. Pour nous, ils n'existent que dans le regard de leurs voisins, Grecs et Romains, ou au travers des traces matérielles qu'ils laissèrent dans le sol. Or, ces données, peu abondantes, sont susceptibles d'interprétations extrêmement différentes.

I. – Des sources rares et ambiguës

1. Les ethnographes antiques

Depuis Hérodote, au V^e siècle av. J.-C., les Grecs se sont efforcés de classer tous les êtres humains extérieurs à leur monde en différents peuples, puis d'établir des hiérarchies entre eux suivant leur degré de sauvagerie. Le monde barbare est globalement pensé comme immuable, ce qui permet de réutiliser à l'envi aussi bien les noms déjà donnés par des auteurs précédents que les descriptions de costumes, de croyances ou de mœurs barbares. Par exemple, les Goths qui attaquent la Grèce au III^e siècle apr. J.-C. sont appelés Scythes, Gètes ou Daces, trois peuples qui avaient été signalés auparavant comme des agresseurs venus du Nord de la mer Noire.

Malgré les contacts commerciaux, les échanges diplomatiques ou les expéditions militaires, les éléments tirés d'une observation directe des peuples voisins semblent peu nombreux et sont toujours intégrés à un discours conventionnel sur les sauvages. Tous les Barbares se trouvent en effet assimilés à des peuples dans l'enfance, et la description de leurs coutumes vient soutenir un discours général sur l'organisation du cosmos. Ainsi, selon les théories inventées par les Grecs, le climat joue un grand rôle dans le développement des sociétés humaines : la chaleur ou le froid, croit-on, ne permettent notamment la survie que de peuples à la limite de l'animalité. Par conséquent, les populations résidant aux confins nordiques de l'Europe et de l'Asie sont présentées comme ignorant l'agriculture et la cuisson de la viande. Ces éléments les éloignent de l'homme civilisé, qui ne peut vivre que sur les bords de la Méditerranée.

2. Les sources historiographiques romaines

Dans les descriptions du monde barbare données par les ethnographes antiques se trouvent donc indissociablement mêlés informations tirées d'une observation réelle, présumées théoriques et reprises des auteurs antérieurs. Même les descriptions laissées par des individus qui sont véritablement entrés en contact avec les populations décrites reprennent des *a priori* de l'ethnographie antique ou instrumentalisent leurs données en fonction de leur public. Ainsi en est-il de Tacite, qui rédige sa

Germanie au tournant du I^{er} et du II^e siècle apr. J.-C. Il y donne une description étendue des peuples voisins de l'Empire, mais ses remarques servent une critique implicite de Rome : les Barbares de Tacite, présentés comme purs de mœurs et non corrompus par l'argent, viennent souligner la décadence morale de l'Empire.

Au III^e siècle de notre ère, la pression des groupes barbares sur les frontières romaines devient un enjeu politique majeur ; les empereurs sont élus ou renversés en fonction du résultat de leurs campagnes militaires. Dans ce contexte, l'évocation des ennemis barbares sert tout d'abord à louer le souverain. Ainsi, les *Panegyriques latins*, discours officiels prononcés en Gaule à la gloire des empereurs aux III^e et IV^e siècles, soulignent la sauvagerie monstrueuse des Barbares et évoquent les combats comme un conflit entre Rome et les forces du mal. Mais il s'agit là de flatter l'empereur du moment, dont on veut croire qu'il apportera la paix et l'abolition prochaine de toute barbarie.

Les *Histoires* rédigées par Ammien Marcellin à la fin du IV^e siècle décrivent également les affrontements entre les armées romaines et les Barbares, même si seule la partie concernant les années 353 à 378 nous est parvenue. Ce récit contient un discours moral d'un pessimisme profond car l'auteur, païen, associe la diffusion du christianisme à une inexorable décadence de l'Empire. De même, dans l'*Histoire Auguste* rédigée à la fin du IV^e siècle pour raconter les vies d'empereurs ayant régné de 117 à 284 apr. J.-C., les Barbares n'apparaissent que comme des faire-valoir des Romains, révélant leurs vertus ou leurs vices.

3. L'archéologie

À défaut de sources écrites, les données des fouilles sont généralement sollicitées pour comprendre la naissance du monde barbare. La présence des mêmes objets en association permet en effet d'identifier ce que les archéologues appellent une « culture matérielle » ; la carte des sites où ces ensembles d'objets sont trouvés révèle l'aire d'expansion d'une « civilisation », encore que ce terme soit sans doute impropre.

Durant l'époque romaine, plusieurs cultures matérielles se développent dans les régions du nord et de l'est de l'Europe où les sources romaines placent les origines des Barbares. Parmi celles-ci, on distingue dès le I^{er} siècle apr. J.-C. la culture de Wielbark entre l'Oder et la Vistule (au nord de la Pologne actuelle), ainsi que la culture de Przeworsk, plus au sud. La culture de Przeworsk se caractérise par la prédominance des incinérations ainsi que le dépôt d'armes dans les tombes. En revanche, les inhumations prédominent dans la culture de Wielbark, sans dépôt d'armes avec les défunts. Cette dernière culture matérielle se diffuse plus au sud aux II^e et III^e siècles de notre ère, tandis qu'apparaissent sur les bords de l'Oder les cultures de Luboszyce et de Debczyno.

Les objets mis au jour dans ces espaces montrent que l'agriculture et l'élevage du bétail constituent les activités principales des premiers Barbares. Il existe également des artisans spécialisés, notamment dans la métallurgie. Le nombre considérable d'objets d'importation romaine (vaisselle métallique, armes, récipients en verre) atteste en outre d'échanges constants avec le monde méditerranéen, selon des routes commerciales bien établies.

Au milieu du III^e siècle apr. J.-C., la culture de Wielbark est encore présente au nord du Danube et de la mer Noire, lorsque s'y développe la culture de Tcherniakov. Celle-ci reprend les caractéristiques de la culture de Wielbark, avec des emprunts à la culture de Przeworsk et à celles des steppes de l'est. Dans la

culture de Tcherniakov, l'influence des provinces romaines paraît encore plus importante que dans les cultures matérielles précédentes.

Notons que toutes les cultures archéologiques disparaissent au milieu du V^e siècle, mais sans qu'il y ait de simultanéité avec la pénétration des différents groupes barbares sur les territoires impériaux.

4. L'*Historia gentium* rétrospective

Les premiers récits véritablement historiques consacrés au passé barbare relèvent du genre littéraire de l'*Historia gentium* (l'« histoire des peuples »). Ils sont composés en latin aux VI^e et VII^e siècles et s'adressent aux élites des nouveaux royaumes d'Occident. Ainsi, le sénateur Cassiodore écrit avant 526 une *Histoire des Goths* en 12 volumes pour le roi Théodoric d'Italie. Nous n'en connaissons que la reprise par Jordanès, un auteur qui en fait un résumé – mais avec quelle fidélité ? – en 551 ou 552. Au début du VII^e siècle, Isidore, évêque de Séville, raconte lui aussi le passé des Goths, à une époque où ceux-ci règnent sur l'Espagne. Pour les Francs, les premiers récits d'origine sont rédigés au milieu du VII^e siècle dans la *Chronique* attribuée à Frédégaire. Quant à l'aventure des premiers Lombards, elle se trouve décrite par l'*Origo gentis Langobardorum*, un texte écrit entre 661 et 671.

Chacun de ces récits relate les origines d'un peuple aux confins du monde connu (en Scythie, dans l'île nordique de Scandie ou à Troie) et présente son histoire comme une migration jalonnée de victoires, jusqu'à une conquête importante qui permet de fonder un royaume. Ce déplacement géographique s'accompagne d'une initiation progressive à la civilisation qui rend les différents peuples dignes de succéder aux Romains.

En l'absence de sources alternatives sur le passé des Barbares, les historiens ont souvent surexploité l'*Historia gentium*, en lui accordant une trop grande confiance. Les détails géographiques présents dans ces œuvres ont ainsi été utilisés pour retracer les trajets migratoires, alors qu'ils relèvent d'une représentation du monde sans rapport avec la réalité spatiale. Les peuples barbares traversent ainsi de prétendus « monts Riphées » qui sépareraient la Scythie de l'Europe, alors qu'aucun massif montagneux ne peut leur être assimilé.

En réalité, les récits d'origine ne prennent sens que dans le contexte précis de leur rédaction. Ils témoignent de l'acculturation latine des nouvelles élites mais nous renseignent bien peu sur la réalité des siècles qui précèdent la formation des nouveaux royaumes. Leurs auteurs sont très éloignés des événements qu'ils rapportent : ils écrivent pour louer des rois chrétiens, à une époque où l'Empire romain a depuis longtemps disparu mais reste une référence prestigieuse.

Si des traditions orales barbares sont parfois mises en avant dans ces récits d'origine, certains passages sont à l'évidence inspirés par les sources écrites latines. Les Francs sont ainsi dotés d'un passé troyen – ils se seraient enfuis lors de la chute de Troie – tandis que les Goths sont présentés comme les descendants de Gog et Magog, peuples cités dans l'Ancien Testament. Quelques très rares éléments semblent toutefois provenir d'une tradition orale véritable, comme les noms des ancêtres du roi goth Théodoric fournis par Jordanès ou ceux des dieux lombards, Godan et Frea, mentionnés par l'*Origo gentis Langobardorum*.

Face à ces sources extrêmement lacunaires, trois modèles historiographiques s'affrontent pour expliquer

la constitution des peuples barbares des Ve-VII^e siècles.

II. – La thèse des grandes migrations

Jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle, l'apparition des Barbares est expliquée par le modèle des grandes migrations. Selon celui-ci, des peuples, sous la forme de groupes distincts, structurés et homogènes, auraient traversé l'ensemble de l'Europe pendant plusieurs siècles, voire plusieurs millénaires, jusqu'à aboutir aux frontières de l'Empire de Rome. Cette poussée générale du monde barbare aurait tout d'abord provoqué la crise militaire que l'Empire connut au III^e siècle de notre ère. Puis, après un assez court répit, serait advenu l'écroulement de l'empire d'Occident, que l'on peut situer entre l'entrée des Goths dans l'Empire en 376 et la destitution du dernier empereur d'Occident, Romulus Augustule, en 476.

1. Un modèle fidèle aux sources antiques...

Ce schéma général reprend la vision des sources romaines, qui présentent les incursions barbares comme un déferlement incontrôlé, venu des confins du monde connu. Mais il correspond aussi, plus profondément, au modèle de la formation des peuples fourni par deux œuvres qui fondent la culture occidentale : l'*Énéide* et la Bible.

L'*Énéide* est le poème latin écrit par Virgile au I^{er} siècle av. J.-C. qui rapporte l'errance d'Énée et de ses compagnons après la chute de Troie. Ils forment un petit groupe soudé par le souvenir de leurs origines, par leurs traditions propres, par le culte des dieux lares de Troie qu'ils installent dans le Latium et par la conscience du destin exceptionnel qui les appelle à fonder Rome. L'Ancien Testament présente quant à lui les Hébreux comme un peuple constitué sur une base endogamique, puisque tous les Hébreux descendent de Jacob. La foi en Yahvé les soude derrière un chef unique et garantit que leur errance à la recherche de la Terre Promise s'effectue sans mélange avec les groupes voisins.

De telles présentations véhiculent donc l'idée du « peuple » comme une entité forgée par le Ciel depuis les origines. Ce groupe se déplace, mais ne se transforme pas. Il n'intègre jamais ni de nouvelles populations, ni de nouvelles traditions.

2. ... au service d'une pensée nationaliste...

Le modèle des grandes migrations dut son succès à sa réutilisation par les nationalismes européens. Présenter un royaume barbare comme la création d'un peuple constitué depuis ses lointaines origines et ayant conquis son territoire par les armes magnifiait l'État qui prétendait en être l'héritier. L'épopée des Barbares devenait le symbole de la réussite d'une nation, voire d'une race particulière, élue dès les premiers temps.

Dans la Suède du XVII^e siècle, le « gothicisme » exaltait ainsi le passé goth prêté aux Suédois pour soutenir leur expansion territoriale et leur mission civilisatrice. De même, dans la France des Lumières, le passé barbare fut d'abord mis en avant par l'aristocratie ; celle-ci prétendait descendre des Francs

victorieux, alors que le Tiers-État aurait rassemblé les descendants des Gallo-Romains vaincus. Au XIX^e siècle, la République préféra se réclamer des seuls Gaulois, occultant une domination romaine jugée trop cosmopolite tout comme l'apport des Francs, ces Barbares de langue germanique trop proches des ancêtres revendiqués par l'ennemi allemand.

De fait, dans les régions qui devinrent l'Allemagne, les revendications du passé barbare furent très fortes dès l'époque humaniste. Au XV^e siècle, la redécouverte de l'unique manuscrit de la *Germanie* de Tacite, alliée aux théories linguistiques, lança l'assimilation systématique du passé des peuples de langue germanique au passé allemand. Dans ce droit fil, Jacob Grimm publia en 1835 une *Mythologie allemande* qui étudiait le paganisme des peuples barbares. L'ouvrage repose sur l'équivalence établie entre les Germains décrits par Tacite, les groupes de langue germanique des siècles suivants (notamment les Goths) et enfin les Allemands du XIX^e siècle. La pensée nationaliste présenta si souvent les Barbares comme les ancêtres génétiques des groupes nationaux que le nazisme n'eut qu'à y puiser son discours pour élaborer la théorie de la supériorité d'une race aryenne germanique.

3. ... aujourd'hui remis en cause

Le modèle explicatif des grandes migrations a été longtemps repris dans les ouvrages à destination du grand public. En 2013, Wikipédia s'en fait encore largement l'écho. L'illustration la plus caractéristique en est la carte des Grandes Invasions, où les peuples barbares sont représentés par des flèches convergeant des confins européens vers l'Empire romain.

De telles représentations sont à refuser pour de nombreuses raisons. D'abord, l'usage de flèches pour des déplacements supposés pluriséculaires supprime toute chronologie, comme toute attention aux sources. Sont ainsi mis sur le même plan, par exemple, le déplacement de l'armée d'Alaric après son sac de Rome, en 410, bien attesté par les textes contemporains des événements, et un déplacement des Goths entre l'île de Scandie et la Scythie, que seul Jordanès évoque de façon très floue et qu'il situe plus de dix siècles avant son époque. En outre, une flèche suppose la stabilité du groupe en déplacement, qui est implicitement présenté comme distinct des groupes voisins durant les siècles de son errance.

L'unanimité autour du modèle des grandes migrations fut rompue à partir des années 1960 par les progrès de l'archéologie. Pendant longtemps en effet, l'interprétation des vestiges n'eut d'autre but que d'identifier les migrations que décrivaient les récits du haut Moyen Âge. Ainsi, les origines des Goths et des autres peuples de langue germanique étaient systématiquement recherchées en Scandinavie. Or, des études plus fines permirent de constater que la région était peu peuplée dans l'Antiquité ; dès lors, on ne parvenait plus à expliquer un exil massif de populations. De plus, certains objets sont assurément communs de part et d'autre de la mer Baltique, mais la culture matérielle de Wielbark fut élaborée sur le continent.

De son côté, la linguistique a fait l'objet d'une utilisation plus prudente. Les analyses montrent certes des points communs entre les langues scandinaves actuelles et la langue utilisée par les Goths au IV^e siècle de notre ère, telle que nous la connaissons par les fragments de la Bible traduite en gothique par Ulfila. Toutefois, une parenté linguistique ne prouve nullement une migration : une langue peut se diffuser sans mouvement de population, simplement en raison du prestige social qu'elle apporte.

Enfin, la toponymie admet ses limites. Par exemple, il existe bien une île nordique nommée « Gotland » et

une péninsule du « Götaland » en Suède, mais on ne peut en conclure qu'il s'agit du lieu d'origine du peuple des Goths. Ces dénominations ont en effet été attribuées au cours du Moyen Âge, par des auteurs qui connaissaient les récits qui plaçaient les origines de ce peuple en Scandinavie.

III. – La thèse de l'ethnogenèse progressive

1. Un modèle dominant depuis les années 1970...

En réaction au nazisme, beaucoup plus sans doute qu'en réponse aux progrès des sciences auxiliaires de l'Histoire, Reinhard Wenskus et ses disciples, historiens de langue allemande, élaborèrent la théorie de l'ethnogenèse. Celle-ci considère que les peuples barbares se formèrent par étapes, à partir de petits groupes prestigieux porteurs d'un noyau de traditions ethniques. La formation d'un grand peuple se ferait par la diffusion auprès de populations variées de ces traditions et du sentiment d'appartenance qu'elles soutiennent. Parmi ces traditions, la croyance en une origine commune tiendrait une place fondamentale, mais ne serait qu'une fiction politique au service du pouvoir royal. Par exemple, suivre le roi des Goths dans ses succès militaires provoquerait le sentiment d'une communauté de destin avec les autres individus effectuant le même choix, puis l'acceptation des traditions gothiques, jusqu'à se considérer soi-même comme un Goth.

La formation d'un peuple devient ainsi le résultat d'un processus complexe, fruit des circonstances historiques. Une telle présentation a l'avantage d'expliquer les effectifs fluctuants des groupes barbares ou leur subite disparition après des défaites militaires. Que sont devenus, par exemple, les Huns après 453 ? Suivant la théorie de l'ethnogenèse, les guerriers vaincus se seraient tournés vers de nouveaux chefs et se seraient progressivement assimilés à d'autres groupes ethniques.

Cette approche supprime en outre toute idée de continuité génétique, puisque l'unité du peuple barbare serait avant tout une construction politique et idéologique. Elle répond partiellement aux problèmes soulevés par l'archéologie, qui considère comme impossible de repérer des mouvements de population de grande ampleur dans le monde barbare ou d'attribuer une culture matérielle à un peuple particulier.

À côté de ces aspects novateurs, la théorie de l'ethnogenèse reprend toutefois certains éléments anciens. Ainsi, l'idée d'une migration n'est pas refusée, mais elle se trouve limitée à un petit groupe qui n'aurait pas laissé de traces matérielles de son existence. Les traditions ethniques sont supposées avoir été transmises oralement, de façon continue, durant plusieurs siècles. Le clan royal aurait ainsi été la cheville ouvrière de la formation du peuple, mais aussi le garant de son unité et de sa continuité. À ce titre, si les Goths du VI^e siècle ne seraient pas les descendants génétiques des Goths du III^e siècle, ils seraient néanmoins porteurs de traditions authentiquement gothiques.

2. ... mais qui montre ses limites

Pour les tenants de l'ethnogenèse, les traditions partagées à la base de la formation d'un peuple sont le système politique, la religion, la langue et les récits du passé.

Or, on ne perçoit aucune trace d'archaïsme dans le modèle juridique barbare. Les chefs étaient depuis

longtemps insérés dans le système politique romain et certains étaient parvenus aux plus hautes responsabilités. Ils maîtrisaient l'écrit et les traditions juridiques méditerranéennes. À ce titre, les lois composées par les rois francs ou goths reprennent de nombreux éléments du droit impérial. L'existence de ces textes, dès le V^e siècle, montre d'ailleurs la très grande acculturation romaine des populations barbares, qui acceptent sans difficulté l'autorité d'une loi écrite et sa promulgation par un souverain législateur.

De même, chez de nombreux peuples barbares comme les Goths ou les Burgondes, la religion ancestrale païenne est abandonnée très tôt au profit du christianisme. Chez d'autres, comme les Lombards, l'idolâtrie cohabite longtemps avec le christianisme. Pour autant, l'identité ethnique de ces peuples n'en paraît pas affaiblie et l'Église s'avère souvent un soutien privilégié de l'autorité royale.

Quant aux récits de la migration, ils reposent, comme on l'a déjà évoqué, sur des modèles ethnographiques et littéraires antérieurs. L'itinéraire qu'ils décrivent n'a de sens que dans la vision romaine des confins, où Troie, la Scythie et la Scandie appartiennent à des régions voisines peuplées d'humains à la limite de l'animalité. Tous sont composés en latin, qui demeure la seule langue écrite jusqu'au VII^e siècle dans tous les royaumes créés sur les anciens territoires de l'Empire romain.

Les éléments étrangers à la civilisation romaine qui auraient été apportés depuis la Scandinavie par le groupe porteur des traditions ethniques semblent donc avoir été en nombre très restreint. En outre, l'idée d'une continuité particulière des pratiques de pouvoir chez les peuples de langue germanique, notamment l'idée d'une « royauté sacrée » (*Sakralkönigtum*), apparaît aujourd'hui comme des créations historiographiques datées, sans support dans les sources contemporaines.

L'idée d'un long déplacement de groupes ethniques constitués, même limités à un petit clan porteur de traditions extérieures au monde romain, repose ainsi sur un ensemble d'arguments extrêmement réduit.

IV. – La thèse de l'identité acquise de Rome

Si les peuples barbares ne remontent pas à une haute Antiquité et s'il est vraisemblable qu'ils ne se soient pas non plus constitués au cours d'une migration, d'où viennent-ils ? Certains historiens et archéologues en sont venus à conclure que c'est Rome qui, d'une certaine façon, a fabriqué les Barbares.

1. Le lien incertain entre culture matérielle barbare et identité ethnique

Peut-on envisager des identités ethniques fortes chez les Barbares avant l'entrée en contact avec le monde romain ? La réponse à cette question doit beaucoup aux derniers progrès de l'archéologie. Longtemps, la diffusion des cultures matérielles, comme celle de Wielbark, a été associée à l'idée de déplacement des groupes barbares. Or, aujourd'hui, le lien établi entre identité ethnique et culture matérielle est totalement remis en cause pour la période située avant le V^e siècle.

Une culture matérielle peut en effet se diffuser par mimétisme, en dehors du déplacement de ses porteurs initiaux. Ainsi, dans nos sociétés, le port mixte du jean correspond à l'attraction de la culture américaine,

et non à un peuplement américain massif en Europe depuis 1945. Une culture matérielle radicalement nouvelle peut également être élaborée par un groupe ethniquement stable : au cours du XX^e siècle, le mode de vie agricole est devenu minoritaire dans la société française sans que cette quasi-disparition d'une partie de la population corresponde à un bouleversement ethnique. L'évolution d'une culture matérielle ne signifie donc pas forcément un déplacement humain ou une ethnogenèse.

On pourra répondre que les pratiques funéraires sont généralement très conservatrices ; elles devraient pouvoir apporter des réponses. Il est vrai qu'au même titre que les productions écrites, les sépultures constituent des œuvres construites pour être porteuses de sens. Même si la tombe parle de l'identité de l'individu, elle ne renvoie pas nécessairement à sa seule identité ethnique. Qu'exprime, par exemple, une arme déposée dans une tombe : renvoie-t-elle à l'ethnicité du défunt ?, à un statut particulier de combattant ?, à son appartenance à un groupe aristocratique ?, ou à la seule expression de sa virilité, par rapport aux femmes et aux esclaves inhumés sans armes ?

Le lien entre des cultures matérielles et des identités vécues fait ainsi actuellement l'objet d'un débat passionné chez les archéologues. Suivant certains, l'identification de certains artefacts à des peuples précis serait une conception fautive, car nationaliste : les classements des objets par peuple, culture, race ou langue reposent sur une vision de populations homogènes et clairement distinctes les unes des autres. Or, ce modèle ne peut être appliqué à des groupes barbares à la composition flexible et hétérogène.

Cette discussion témoigne de la profondeur des remises en cause méthodologiques, dès lors que l'identité ethnique est conçue comme souple et soumise aux fluctuations du sentiment d'appartenance de chaque individu. Avant le V^e siècle, l'ethnicité serait ainsi impossible à distinguer des autres composantes de l'identité sociale.

2. Les stratégies de distinction

Le débat reste ouvert pour estimer la part des éléments internes au *Barbaricum* dans la structuration des identités ethniques barbares. En revanche, tous les chercheurs s'accordent pour reconnaître le rôle décisif joué par la rencontre du monde romain. Les appartenances ethniques furent alors exprimées, car elles pouvaient être instrumentalisées.

Une fois entré dans l'Empire, se réclamer d'une identité particulière permettait d'abord de se distinguer ; être Goth, Franc ou Lombard permettait notamment de tenir une position sociale plus élevée que celle d'un simple combattant au service de l'empereur. Rome accordait d'ailleurs plus de valeur à certains peuples. Au fil du temps, certaines identités devinrent ainsi attractives : il y eut par exemple d'autant plus de Goths que l'Empire admirait et redoutait la puissance gothique.

En deuxième lieu, l'identité permettait de mener un jeu subtil au sein de l'armée impériale. Depuis le début du III^e siècle, les usurpations étaient fréquentes et n'importe quel général romain pouvait prétendre à la pourpre. Dès lors, les meilleurs officiers, qui naissaient généralement dans les provinces du Rhin et du Danube, devaient se positionner selon leurs ambitions. Le vaillant Maximin le Thrace se présenta ainsi, à tort ou à raison, comme un Romain ; il put de ce fait devenir empereur en 238. Mais d'autres généraux affirmèrent appartenir à un peuple barbare ; à ce titre, ils n'inquiétaient en rien l'empereur en place, qui avait tendance à faire d'eux ses principaux lieutenants.

En dernier lieu, le discours ethnique venait renforcer la position des élites barbares en termes diplomatiques. Ainsi, pour devenir un interlocuteur crédible, mieux valait être membre d'un peuple constitué. Cela permettait notamment de justifier les alternances entre la soumission ou la rébellion, en fonction des avantages que l'empereur était prêt à consentir.

Qu'elle ait reposé ou non sur de nombreux éléments étrangers à la civilisation romaine, l'identité ethnique barbare constituait donc l'élément clé d'une rhétorique sociopolitique. Celle-ci s'était élaborée lentement au contact du monde romain et fut développée, après 376, pour justifier l'éclatement du pouvoir impérial, puis pour légitimer la fondation de royaumes indépendants.

Chapitre II

Rome et ses voisins

Si la transformation des peuples vivant hors de l'Empire est difficile à appréhender, les auteurs du monde romain nous renseignent assez abondamment sur les affrontements autour du *limes*, cette frontière militarisée qui sépare l'Empire du monde barbare. Les relations entre Romains et Barbares y sont complexes : si les conflits existent assurément, ils alternent avec les négociations, les échanges et les collaborations.

I. – Les prétendues « Grandes Invasions »

Du III^e au V^e siècle, les armées romaines sont souvent en difficulté et laissent des groupes de combattants barbares s'introduire sur les territoires impériaux. À ce titre, la période a longtemps été qualifiée de temps des « Grandes Invasions ». Cette désignation est toutefois trompeuse et, dans l'ensemble, impropre.

1. Les raids du III^e siècle apr. J.-C

Longtemps, Rome maîtrise le *limes* du Rhin et du Danube grâce à une forte présence militaire, mais aussi grâce à une diplomatie habile. Au III^e siècle, les rapports de force avec les peuples frontaliers sont modifiés par la transformation du monde barbare, où des groupes hostiles à Rome s'allient, finissant par constituer une menace militaire réelle. Des noms de peuples anciens ressurgissent, associés pour la première fois à des tentatives d'incursion dans l'Empire romain. Tel est le cas des Saxons, signalé pour la première fois sur les côtes romaines en 285. De nouveaux noms apparaissent aussi dans la deuxième moitié du III^e siècle au-delà du Rhin, comme les Francs (en 260) ou les Alamans (en 289), qui désignent probablement des fédérations de groupes barbares antérieurs. Au milieu du III^e siècle, leurs attaques terrestres se combinent avec une piraterie intense en mer du Nord et dans la Manche.

À cette menace sur le Rhin s'ajoute un front danubien particulièrement actif. On y trouve des noms de peuples qui n'étaient plus mentionnés depuis des siècles, comme celui des Goths, signalés pour la première fois au contact du *limes* : la première incursion qui leur est attribuée remonte ainsi à l'année 238, sur la mer Noire. Leurs raids se mêlent à ceux de peuples attestés de façon continue, comme les Daces, les Marcomans et les Vandales.

Ces périls occidentaux ne doivent pas faire oublier l'Orient, redevenu dangereux depuis l'accession au pouvoir des Sassanides. Cette nouvelle dynastie s'impose dans l'Empire parthe à partir de 224 environ et multiplie les attaques. Les auteurs grecs et latins affirment qu'elle ambitionne de restaurer le royaume perse vaincu par Alexandre le Grand. Rome se trouve là confrontée à un État aussi structuré que le sien et les Sassanides restent la première préoccupation des empereurs romains jusqu'à la fin du III^e siècle. Ce sont d'ailleurs les défaites en Orient qui déclenchent l'assassinat de l'empereur Sévère Alexandre

en 235 et la disparition de la dynastie des Sévères, qui avait apporté un peu de stabilité politique au monde romain. Dès lors, des généraux romains se révoltent fréquemment pour tenter de saisir le trône ; ils entraînent avec eux leurs armées, ce qui a tendance à affaiblir les frontières et à faciliter les attaques des Barbares.

À partir de 249, l'Empire est ainsi attaqué sur les trois fronts et ses dirigeants semblent incapables de faire face. Les armées romaines subissent de nombreuses défaites. En 250, le roi goth Cniva ravage ainsi les Balkans et la cité de Philippopolis. L'empereur Dèce ne contre-attaque que l'année suivante, mais ses forces sont mises en déroute, tandis qu'il est lui-même tué à Abrittus. Mais l'Orient reste toutefois plus inquiétant que les raids barbares. En 260, la campagne romaine sur l'Euphrate se termine de façon particulièrement humiliante avec la capture de l'empereur Valérien par le souverain perse.

La situation militaire se rétablit dans le dernier tiers du III^e siècle. Ainsi, les Goths connaissent une première défaite en 268, puis sont une nouvelle fois battus par l'empereur Claude à Naïssus, en 270 ; après le règne d'Aurélien (210-275), il n'est ainsi plus question d'incursions gothiques jusqu'à la dernière décennie du III^e siècle. Quant aux Gaules, l'empereur Probus (276-282) y rétablit l'ordre après une violente incursion de Francs et d'Alamans qui étaient descendus jusqu'aux Pyrénées en 276.

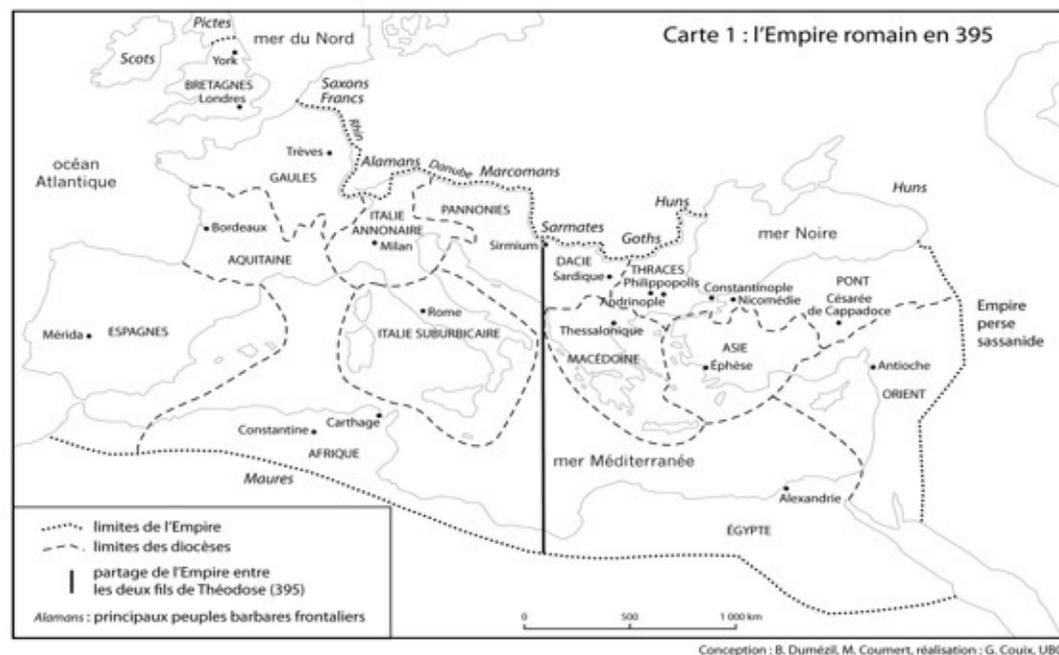
Dans l'ensemble, les armées barbares du III^e siècle n'ont cherché ni à conquérir des territoires, ni à gagner une guerre contre l'Empire. Leurs attaques, brèves, visaient à faire du butin. Mieux vaut donc parler de raids, ou de razzias. Au sortir de la crise, les espaces perdus par l'Empire sont d'ailleurs peu nombreux. Il s'agit principalement en Occident des Champs Décumates (en Germanie supérieure, entre le haut Rhin et le haut Danube) et en Orient de la Dacie, seule province située au nord du Danube. Ces espaces ont d'ailleurs été abandonnés par Rome plus que conquis par les Barbares. Certes, d'autres régions ont été partiellement ruinées, comme les Gaules, la Pannonie, la Mésie et la Thrace. Toutefois, les raids barbares ne présentent aucune des caractéristiques des guerres menées par l'Empire perse, dont les visées expansionnistes sont évidentes.

2. Les heurts du IV^e siècle

Le règne de l'empereur Dioclétien (284-305) est marqué par des réformes administratives de fond, qui donnent naissance à ce que les historiens appellent le Bas-Empire. Pour limiter les guerres civiles, Dioclétien crée une Tétrarchie, où quatre empereurs, deux Augustes et deux Césars, se partagent le pouvoir. Tous quatre combattent les raids barbares, les usurpations et les révoltes fiscales. La géographie administrative est transformée à cette fin ; sont notamment créés douze diocèses qui rassemblent plus d'une centaine de provinces. Les quatre résidences impériales (Trèves, Milan, Sirmium et Nicomédie) permettent une intervention rapide pour contrôler les frontières et encadrer les armées du Rhin, du Danube et d'Orient. Sur ce dernier front, une série de victoires contre les Perses, en 297-298, permet de supprimer la menace sassanide pour quarante ans.

Si les attaques des Alamans et des Francs sur le Rhin, des Carpes et des Sarmates sur le moyen Danube et des Goths sur le bas Danube sont récurrentes, les armées romaines ont repris l'avantage militaire. Constantin (empereur d'Occident en 312, puis de tout l'Empire en 324-337) obtient de réels succès militaires contre tous ces peuples. Sa propagande célèbre même la Gothie et la Sarmatie comme des provinces soumises.

Contrairement au III^e siècle, les incursions barbares n'apparaissent plus comme la conséquence des guerres civiles, lorsque les différents prétendants à l'Empire dégarnissaient les frontières pour mener leurs troupes à l'assaut du pouvoir central. Les Barbares sont maintenant partie prenante des luttes entre les candidats à la pourpre. Ainsi, après la proclamation de Julien comme Auguste, l'empereur Constance II encourage les Alamans à entrer en guerre contre lui. Seule la mort subite de Constance II, en 361, évite une guerre civile dans laquelle les raids barbares auraient été intégrés à la stratégie des deux adversaires. Mais l'idée fait son chemin. Après la mort de Julien en 363 lors de sa campagne contre les Perses, son parent Procope s'appuie sur des Goths du Danube (les Tervinges), qui sont loyaux à la dynastie constantinienne, pour tenter d'abattre le nouvel empereur Valentinien I^{er} (364-375).



Conception : B. Dumézil, M. Courmert, réalisation : G. Couix, UBO

3. Les armées errantes du ve siècle

À partir des années 370, il existe dans les provinces romaines des groupes barbares agissant sous la direction de leurs propres chefs. On ne peut plus désormais parler de simples raids, car les groupes armés restent dans l'Empire. Il ne s'agit pas non plus d'une invasion ou d'une conquête, puisque les chefs de ces armées errantes cherchent avant tout à obtenir de l'empereur des revenus importants. Dans l'ensemble, les Barbares entendent simplement vivre aux dépens de Rome : ils parasitent son administration fiscale pour financer leurs propres troupes.

Lors des tentatives d'usurpation lancées par des généraux romains, les chefs barbares se vendent au plus offrant. Arbogast, un général franc au service des Romains, élimine ainsi l'empereur d'Occident Valentinien II, puis le fait remplacer par Eugène (392-394). De son côté, l'empereur d'Orient Théodose embauche les Goths du général Gaïnas. Lors de la bataille de la Rivière Froide, en 394, les Francs affrontent les Goths pour le compte de deux empereurs romains concurrents.

Les peuples dont les historiens romains nous relatent les ravages au V^e siècle sont donc avant tout des bandes armées. Parfois, il est vrai, leur chef s'appuie sur une identité ethnique particulière. Alaric est ainsi un roi des Goths qui se révolte en 395 et mène ses troupes des Balkans jusqu'en Italie, où elles

pillent Rome en 410. Les périodes de reconnaissance de son pouvoir par Rome (comme lorsqu'il devient maître de la milice en Illyrie orientale en 398, puis en Illyrie occidentale en 407) alternent avec celles de ses rébellions. Suivant la théorie de l'ethnogenèse, les Goths qui lui obéissent seraient pour partie les descendants des Goths du III^e siècle. Néanmoins, beaucoup de soldats d'Alaric se considèrent sans doute « Goths » parce qu'ils suivent un chef goth agissant le plus souvent à l'écart de la hiérarchie militaire romaine.

Évidemment, le sentiment d'appartenance ethnique de ces groupes militaires s'accroît à mesure qu'ils remportent des victoires en commun. Ainsi, au début de l'année 407, des groupes divers de Vandales, de Suèves et d'Alains s'avancent en Gaule. Ils entament alors un long périple les menant, de pillage en pillage, jusqu'en Espagne. À partir de là, le roi des Vandales Genséric organise en 429 la conquête de l'Afrique, avec le soutien de groupes d'Alains. Cette errance et ce succès partagés forment une nouvelle identité vandale, qui soude les guerriers au service du roi. Vandales et Alains d'Afrique ne sont plus distingués après 439.

Parvenu à ce point, on note bien l'installation de groupes barbares sur les territoires impériaux. Toutefois, dans ces bandes, les combattants professionnels restent sans doute plus nombreux que les femmes et les enfants. Il ne s'agit donc pas d'une invasion, ni de la migration d'un peuple constitué, mais de déplacements d'armées errantes à la recherche de ressources durables.

II. – Les négociations

Si le mythe des « Grandes Invasions » doit être abandonné, c'est également parce que Romains et Barbares s'entendent aussi souvent qu'ils s'affrontent.

1. Une diplomatie romano-barbare bien rodée

Au III^e siècle de notre ère, la diplomatie romaine se trouve un temps dépassée par les regroupements en cours au sein du monde barbare. Mais une fois passées la surprise et les défaites du milieu du siècle, les négociations reprennent et le pouvoir impérial peut de nouveau imposer ses conditions aux ennemis vaincus ou tombés en dépendance. Les empereurs n'hésitent alors pas à incorporer des Barbares au sein de l'armée au titre de mercenaires ou à transférer des populations extérieures sur les territoires romains pour y fournir des paysans et des soldats.

Ainsi, les Goths vaincus sur le Bas Danube par Constantin en 332 acceptent de fournir des troupes à l'empereur en échange de subsides et du droit de commercer avec Rome. Ce traité semble respecté jusqu'à la fin de la dynastie constantinienne, en 363. L'empereur Constant (337-350) établit un traité semblable avec les Francs en 341 et installe quelques Goths en Mésie inférieure en 348.

La diplomatie avec les peuples barbares pose plusieurs problèmes à l'Empire. La barrière linguistique constitue un premier défi ; elle nécessite la création d'un corps d'« interprètes de tous les peuples », actif à partir du IV^e siècle. L'autorité réelle d'un chef barbare sur son « peuple » est ensuite difficile à appréhender par Rome, ce qui rend la durée des accords incertaine. Dans tous les cas, il faut avoir des informations sur les dirigeants. Au milieu du IV^e siècle, l'empereur n'hésite pas à recourir à l'assassinat,

voire à l'enlèvement de chefs rebelles ; cela implique d'avoir la capacité d'installer des remplaçants qui acceptent de conduire une politique plus favorable aux intérêts romains. Enfin, les Barbares ignorent l'usage de l'écrit. Pour conclure un traité, Rome sait recourir à divers rituels et, pour cela, oublier les différences religieuses. Ainsi, Ammien Marcellin rapporte qu'en 358, les Quades scellèrent un accord « en déployant leurs épées, qui représentent pour eux des objets de culte religieux, et en jurant leur loyauté ». Prudemment, Rome prend aussi des otages comme gages du respect des accords. Plusieurs fils de dirigeants barbares sont ainsi éduqués dans l'Empire, ce qui présente aussi l'intérêt de romaniser en profondeur la future génération de chefs.

Parfois, la diplomatie romaine sait également utiliser la diffusion du christianisme comme arme diplomatique. Lors du premier concile œcuménique réuni par Constantin à Nicée, en 325, on voit se présenter quelques évêques venus de l'extérieur du monde romain, notamment ceux des communautés chrétiennes perses et gothiques. La tutelle revendiquée par l'empereur sur les chrétiens du monde entier fait dès lors de la conversion un acte politique majeur. Les chrétiens de Perse sont pour cela soupçonnés de trahison et persécutés par le pouvoir sassanide après 337. Mais certains Barbares comprennent rapidement l'intérêt d'adopter la nouvelle religion pour nouer un accord profitable avec Rome.

Notons toutefois que les chrétiens du IV^e siècle restent divisés sur l'interprétation des relations entre le Dieu Créateur, le Père, et son Fils, Jésus-Christ. Ces querelles théologiques enflamment régulièrement les chrétiens de l'Empire, mais aussi ceux du monde barbare. Loin de ne permettre que le rapprochement entre Romains et Barbares, le christianisme engendre des séparations durables entre groupes de croyants qui se considéraient réciproquement comme hérétiques.

2. Les marchands sur les pas des diplomates

Pendant les périodes de paix, Rome noue d'importants contacts économiques avec le monde barbare. Les échanges que la Méditerranée entretient avec l'Europe centrale et septentrionale concernent surtout les perles de verre, la vaisselle (en bronze, en verre et en terre sigillée), les fibules et les armes. Les Romains fournissent aussi aux Barbares des matières premières, surtout du bronze et d'autres métaux non ferreux, ainsi que du vin en barriques. En retour, les objets en ambre jaune de la Baltique sont très prisés dans l'Empire, au point que les sources écrites affirment qu'il s'agit du seul produit fourni par les Barbares aux Romains. Ces échanges directs disparaissent dans la deuxième moitié du III^e siècle, remplacés par des contacts indirects. Néanmoins, les raids barbares, avec leur butin en objets romains et en prisonniers de guerre (dont de nombreux artisans), participent à la formation de la culture matérielle de Tcherniakov, au Nord du Danube et de la mer Noire.

Une fois la situation militaire stabilisée, à la fin du III^e siècle, les échanges commerciaux reprennent. À longue distance, ils concernent toujours l'ambre, mais aussi les fourrures. Le commerce et l'accès aux marchés ne sont toutefois accordés qu'à certaines tribus barbares, considérées comme les moins dangereuses, et seulement dans quelques localités bien contrôlées et en des jours préétablis.

Ces échanges économiques, soumis à conditions, constituent une arme diplomatique dont Rome sait user. Il en est ainsi lorsque les Goths, après avoir apporté leur soutien à l'usurpateur Procope, sont vaincus par l'empereur Valens. Ce dernier finit par signer en 369 un traité remplaçant le vieux pacte passé par Constantin en 332, mais ce nouveau texte prévoit que les Barbares ne reçoivent plus de subsides et que le commerce avec l'Empire soit restreint. Cet embargo économique est efficace, puisqu'il affaiblit les Goths

au moment où ceux-ci subissent la pression militaire des Huns.

Même au moment des affrontements militaires, les considérations économiques ne sont jamais absentes. Ainsi, les raids barbares du III^e siècle visent avant tout à faire des prisonniers. Ces hommes sont ensuite revendus comme esclaves ou restitués contre rançon. Or, le nombre des captifs peut être considérable : une inscription d'Augsbourg datée de 260 évoque plusieurs milliers de personnes capturées par les Juthunges puis libérées par une victoire romaine. De leur côté, les armées impériales tirent assurément parti des conflits. Lors de ses campagnes en Gaule, entre 356 et 360, l'empereur Julien affirme ainsi avoir capturé 10 000 hommes, qui sont réduits en esclavage.

Au moment des guerres, les captifs pouvaient aussi bien être victimes de l'ennemi que de leurs propres compatriotes. Une loi impériale de 409 protège ainsi les provinciaux qui, capturés par les Barbares, ont ensuite été achetés comme esclaves par leurs propres concitoyens. Dans tous les cas, ces multiples déplacements de captifs accélèrent l'acculturation réciproque. L'évêque Ulfila, qui convertit les Goths au christianisme, descendait ainsi de chrétiens capturés en Cappadoce au milieu du III^e siècle.

III. – La garde du limes

Dans les années 230, les Barbares restent avant tout perçus comme une menace pour les frontières de l'Empire. Un siècle plus tard, le pouvoir romain les voit comme les véritables protecteurs du *limes*. Entre ces deux dates, l'Empire a connu une crise majeure qui l'a obligé à recourir aux peuples extérieurs.

1. Les effets de la crise du III^e siècle

Au cours du III^e siècle, l'Empire connaît une crise militaire majeure face à l'Orient sassanide. Celle-ci s'accompagne d'une crise politique car assassinats, rébellions et usurpations se multiplient. Des troubles viennent également perturber l'économie, la démographie, l'ordre social et la paix religieuse. On désigne cet ensemble de difficultés sous le nom de « crise du III^e siècle ».

D'abord, le système politique romain semble au bord de l'implosion. La dynastie des Sévère est remplacée, après 235, par une série d'empereurs militaires. Ceux qui parviennent à conquérir la pourpre ne se maintiennent toutefois au pouvoir que s'ils remportent des succès face aux Barbares ou aux Sassanides. L'idéologie romaine connaît alors une forte militarisation, sans offrir de véritable sortie de crise. De 235 à 268, seuls deux empereurs ne meurent pas de mort violente et ce contexte de guerres civiles nuit à l'unité du monde romain. De fait, l'Empire éclate même par moments, lorsque certains usurpateurs renoncent à conquérir le pouvoir central. Il existe ainsi un Empire romain des Gaules, qui vit une existence autonome entre 260 et 274.

En second lieu, le système monétaire est perturbé. Il reposait jusque-là sur trois métaux, le bronze, l'argent et l'or. Or, la monnaie d'argent, qui est notamment utilisée pour rémunérer les troupes, vient rapidement à manquer ; pour continuer à en produire, on baisse le taux de métal précieux dans les pièces. L'édifice monétaire en sort bouleversé. Il en résulte une forte inflation, qui s'accélère dans la seconde moitié du III^e siècle. Dans ces conditions, les échanges commerciaux se réduisent, aussi bien à l'intérieur de l'Empire qu'avec les régions extérieures.

Les incursions barbares ont certes leur part de responsabilité dans la crise. Elles ne se limitent en effet pas aux zones frontalières, mais s'enfoncent ponctuellement dans les centres vitaux de l'Empire. À partir du milieu du III^e siècle, les Goths multiplient les raids en Thrace ; ils mènent parallèlement des expéditions maritimes sur les rivages septentrionaux de l'Asie Mineure. Dans les années 260, ces attaques gothiques se portent également sur la mer Égée et peuvent atteindre des îles aussi éloignées que Chypre ou Rhodes.

Dans certaines régions, le système social semble avoir été durablement perturbé, comme le montrent en Gaule les révoltes dites des « Bagaudes », qui rassemblent des paysans ruinés à partir de la fin du III^e siècle. Un important soulèvement agite également la Maurétanie en 289-290. Ajoutons à cela une épidémie, qui s'abat sur l'Empire vers 250 et devient endémique pendant une vingtaine d'années. Le potentiel démographique de l'Empire en sort considérablement amoindri.

L'expansion du christianisme divise aussi profondément la société romaine. Alors que les conversions se multiplient, les empereurs craignent la disparition des cultes traditionnels, dont le culte impérial, cœur de la propagande romaine. Le refus des chrétiens de sacrifier pour le salut de l'empereur au moment des raids barbares déclenche leur persécution en 250, puis de 257 à 260.

Face à tous ces troubles, l'Empire répond par une augmentation de la fiscalité et une militarisation à outrance de la société. À ce prix, les résultats sont obtenus dans le dernier tiers du III^e siècle. Les armées romaines sortent de plus en plus souvent victorieuses des affrontements avec les Barbares, ce qui restreint d'autant les usurpations. En outre, la paix religieuse est rétablie après 260 par l'édit de Tolérance de l'empereur Gallien. Il ne reste plus qu'à rétablir un *limes* capable de contenir les Barbares, même si les soldats romains commencent à manquer.

2. Les réformes tétrarquiques et constantiniennes

Sur le plan militaire, la politique de Dioclétien (284-305) et des Tétrarques se place dans la continuité de celle des empereurs de la fin du III^e siècle. Les légions restent en majorité cantonnées sur le *limes* où les éléments stratégiques, comme les forts et les routes, sont renforcés. À l'arrière, les troupes du *comitatus* qui accompagnent l'empereur forment une armée de choc pouvant répondre à l'avancée des ennemis. On réforme également le recrutement : les fils de soldats doivent désormais s'enrôler et les propriétaires fonciers sont tenus de fournir des recrues. Cette dernière mesure augmente le nombre des combattants, mais fait aussi baisser leur qualité.

La répartition des commandements militaires entre les Tétrarques permet de garder la totalité du *limes*. En revanche, aucun règlement définitif ne vient mettre fin aux guerres de succession au trône impérial. Dès 306, les affrontements entre les différents généraux reprennent. Constantin, fils du Tétrarque Constance Chlore, réussit à s'imposer comme maître de l'Occident en 312, puis comme seul empereur en 324. Après sa mort, en 337, ses fils se maintiennent au pouvoir jusqu'en 361.

En ce début de IV^e siècle, le système militaire romain est organisé pour répondre directement aux raids barbares. Il existe trois grandes armées, en Gaule, dans les Balkans et en Orient, chacune confiée à deux maîtres de milice, responsables de l'infanterie et de la cavalerie. Si ce commandement régionalisé semble efficace, la délégation de pouvoir n'est pas sans danger. Ainsi, à Cologne, en 355, le maître de milice d'origine franque Silvanus se rebelle et les Francs profitent de cette défection pour ravager

Cologne, puis le nord de la Gaule.

Pour répondre aux multiples périls barbares, l'heure est au fractionnement de l'Empire. La fondation de Constantinople, en 330, entérine l'existence de deux capitales impériales stables, bientôt dotées chacune d'un Sénat. Le territoire romain se polarise autour d'elles. En parvenant au pouvoir, en 364, Valentinien I^{er} (364-375) désigne ainsi son frère Valens comme coempereur et partage géographiquement les responsabilités : Valentinien conserve pour lui les Gaules, l'Illyrie, l'Italie et l'Afrique, et Valens reçoit la garde de l'Orient. L'armée se trouve ainsi divisée en deux ensembles autonomes, sous les ordres de chacun des empereurs. Si l'Empire reste une entité politique unique, ses deux parties vivent des existences de plus en plus indépendantes, avec leurs propres querelles de succession et leurs propres campagnes contre les Barbares.

3. L'entrée des Barbares comme solution à la crise

Il reste à trouver des soldats pour garder cet Empire réorganisé. Comme Rome n'est plus en mesure de les fournir, les Barbares suppléent à l'oliganthropie des provinces impériales.

Jusqu'à la fin du IV^e siècle, l'introduction de populations extérieures constitue un processus totalement contrôlé par le pouvoir impérial. Ces opérations impliquent surtout des prisonniers de guerre qui, à titre exceptionnel, ne sont pas réduits en esclavage. Plus rarement, des groupes barbares chassés de leurs territoires demandent eux-mêmes à être reçus dans l'Empire. Rome accueille tous ces groupes pour repeupler les régions frontalières et voit en eux un potentiel militaire à exploiter. Différents statuts existent pour les personnes entrées légalement à l'intérieur de l'Empire.

Tout d'abord, on appelle déditices les vaincus qui se remettent à la merci de l'empereur. Ils demeurent des hommes libres, mais sont dépourvus de toute citoyenneté, romaine ou locale. Ils conservent simplement des obligations fiscales et militaires envers l'État romain ; celles-ci leur permettent de faire carrière dans l'armée ou l'administration.

Les Barbares qui ont été accueillis à la suite d'un traité peuvent quant à eux bénéficier du statut de tributaires. Tel est le cas des Alamans, installés par Valentinien I^{er} dans la plaine du Pô en 370. Assujettis aux lois romaines, ils bénéficient sans doute, à moyen terme, de la citoyenneté romaine.

Pour les Barbares déditices et tributaires, le statut reste individuel. En revanche, les lètes et les *gentiles*, attestés surtout à la fin du III^e siècle, possèdent un statut communautaire particulier au sein des provinces. Les lètes étaient initialement des Romains faits prisonniers par les Barbares, puis libérés par l'Empire et réinstallés sur leurs terres. Toutefois, des Barbares sont accueillis selon des modalités comparables au cours de la première moitié du IV^e siècle ; ils prennent alors le statut de lètes. On connaît plus mal les *gentiles*, mais il semble que tous étaient d'origine barbare.

Lètes et *gentiles* partagent le même type d'existence : ils exploitent des terres romaines et se trouvent placés sous un régime spécial, avec un contrôle opéré par les fonctionnaires impériaux. En échange de leur accueil dans l'Empire, ils sont astreints au service militaire. S'ils conservent sans doute une identité de groupe originale, attestée entre autres par l'archéologie, ils peuvent aussi s'intégrer à la société provinciale. Une loi de 405 montre ainsi des *gentiles* possédant la citoyenneté romaine.

Les installations de déditices, de tributaires ou de lètes ne permettaient d'accueillir que de petits groupes barbares désorganisés. Comment faire face à des ensembles comme les Goths, très soudés derrière leur chef et trop nombreux pour être dispersés sur le territoire ? Au IV^e siècle, Rome opte donc pour le développement du statut de fédérés. Dans ce cadre, les Barbares passent un traité (en latin, *foedus*) avec l'Empire. Celui-ci leur octroie des terres ou un ravitaillement et les laisse libres de garder leur organisation interne. De leur côté, les Barbares doivent fournir un important soutien militaire (voir chap. III).

IV. – Une vie de mercenaire

L'entrée massive de Barbares aux statuts variés sur le sol de l'Empire conduit à une « barbarisation » rapide de l'armée romaine.

1. Des étrangers dans l'armée romaine

À partir du III^e siècle, l'armée romaine est confrontée à un problème endémique de recrutement. La solde, maigre, se trouve versée avec de plus en plus d'irrégularité. De plus, la guerre contre des peuples barbares, moins riches que les Romains, donne peu d'espoir de butin.

La levée de troupes auprès des provinciaux romains s'est toutefois maintenue tout au long du IV^e siècle dans les zones frontalières. Elle concerne surtout les fils de soldats (l'hérédité du métier des armes étant établie au moins dès l'époque de Constantin), mais s'opère aussi par la réquisition directe des vagabonds et des chômeurs. Chaque propriétaire foncier doit en outre fournir une ou plusieurs recrues pour le service militaire, même si Constantin permet le remplacement de la fourniture en soldats par un versement en or.

La qualité de tels combattants laissant à désirer, l'Empire n'hésite pas à recourir de plus en plus aux Barbares. Dès le IV^e siècle, les unités palatines sont composées majoritairement de combattants d'élite recrutés chez les lètes, comme des Francs, des Frisons et des Alamans, ou chez les *gentiles*, où se trouvaient des Alains et des Huns. Beaucoup d'étrangers viennent aussi grossir les rangs des meilleures unités.

La *Notitia Dignitatum* nous donne la liste des grands commandements de l'armée romaine et des détachements que dirige chaque officier supérieur. Ce texte administratif a été composé en différentes étapes, avec des remises à jour, entre l'époque de Dioclétien et le début du V^e siècle. Or, on constate que beaucoup d'unités « romaines » s'y trouvent désignées par des noms de peuples barbares. Certains remontent au Haut-Empire, comme les Pannoniens ; au Bas-Empire, ces corps recrutaient peut-être autant dans leur région de garnison que dans leur province d'origine. Mais d'autres unités portent des noms récents, comme les Francs, les Alamans, les Saxons et les Goths. À un moment donné, ces peuples ont donc fourni des troupes à l'Empire, même si rien ne précise la chronologie ni la durée de ce recrutement.

2. De brillantes carrières individuelles

Au IV^e siècle, les chefs barbares intégrés à l'armée romaine sont encore désignés dans nos sources comme des « officiers », ce qui montre leur inscription dans la hiérarchie impériale. En revanche, au V^e siècle, ils sont qualifiés de « rois » ; le fondement extérieur de leur autorité devait alors sembler déterminant. Pour autant, leur personnalité ne change pas.

Très tôt, plusieurs généraux d'origine barbare accèdent à des postes prestigieux de l'armée romaine. Ces hommes nouveaux plaisent à l'empereur, car ils doivent tout à son soutien et sont moins rompus aux intrigues que les membres des vieilles familles romaines. D'ailleurs, ils ne peuvent prétendre eux-mêmes à la pourpre, même s'il leur est loisible de soutenir un usurpateur. En Occident, les personnalités militaires de haut rang sont particulièrement nombreuses chez les Francs, probablement parce qu'aux IV^e-V^e siècles, il s'agit d'une ethnie tenue pour peu dangereuse en raison de son manque d'unité. Le Franc Flavius Bauto occupe ainsi les fonctions de maître des deux milices (c'est-à-dire commandant suprême de l'armée) au service des empereurs Gratien, Valentinien II et Théodose en Occident (380-385). Il est fait consul en 385. Sa fille unique, Aelia Eudoxie, est élevée à Constantinople et épouse l'empereur Arcadius en 395. Quant au Franc Flavius Merobaud, il est maître des deux milices en 443.

Le plus brillant d'entre tous les « Barbares impériaux » est sans doute Stilicon. Fils d'un général vandale au service de Rome, il possède même un moment la réalité du pouvoir en Occident. Maître des deux milices pour l'Occident de 394 à 408, il épouse Serena, la nièce et fille adoptive de l'empereur Théodose. Après la mort de celui-ci, en 395, il devient le tuteur de son fils Honorius et reçoit de multiples honneurs, comme le titre de consul à deux reprises, en 400 et en 405. Sa fille, Marie, épouse l'empereur Honorius.

3. Des réactions anti-barbares ponctuelles

L'Empire, sans jamais renoncer au recrutement romain, opère ainsi un recours massif aux Barbares pour garder ses frontières. Or, les armées sont entretenues par une lourde fiscalité, dont Dioclétien a renforcé l'efficacité. Dans ces conditions, les civils réagissent parfois violemment à la présence d'unités barbares, jugées onéreuses et peu fiables. Ces réactions anti-barbares apparaissent de façon ponctuelle, surtout au tournant des IV^e et V^e siècles. Ainsi, en juillet 400, la population de Constantinople se soulève contre les Goths et leur général Gainas, maître de la milice de l'empereur Arcadius ; le mouvement est d'autant plus violent que les Barbares sont jugés hérétiques par les Romains d'Orient.

Si nous ne connaissons les mouvements populaires que par leur répression, la perception de certains personnages barbares a gardé trace de la violence des affrontements. Ainsi, le général Stilicon est loué par certains auteurs pour sa piété, l'étendue des victoires obtenues contre différentes armées barbares et la finesse de sa stratégie politique. D'autres, au contraire, l'accusent d'avoir profité des pactes établis avec ses frères barbares ou d'avoir tenté de renverser l'empereur Honorius. Après son assassinat en 408, l'ascendance vandale de Stilicon est ainsi mise en avant comme preuve de sa félonie.

Cette violente polémique s'explique toutefois par l'affrontement de factions rivales, prêtes à utiliser tous les arguments pour décrédibiliser l'adversaire. En lui-même, le rejet des Barbares apparaît en effet très rare au sommet de l'État. Pour les Romains, avoir assimilé leur culture et les règles de la haute aristocratie rend un individu pleinement Romain, quelles que soient ses origines génétiques. Les empereurs, comme les deux fils de Théodose, n'hésitent pas à épouser des femmes ayant des origines barbares pour donner naissance à leurs successeurs.

Chapitre III

Les formes de l'implantation

À partir de la fin du IV^e siècle, le sort des Barbares résidant dans l'Empire évolue rapidement. Le mercenariat individuel décline au profit d'un système de traité passé avec des groupes organisés. Parallèlement, les implantations territoriales se renforcent et se stabilisent. Dans les provinces, la présence barbare cesse d'être perçue comme une situation provisoire et devient la nouvelle donne géopolitique.

I. – Une aggravation soudaine des affrontements

1. La bataille d'Andrinople (378)

En 376, deux groupes de Goths, les Tervinges et les Greuthunges, demandent à entrer dans l'Empire à partir des rives du Danube. Ils cherchent là une alternative à la soumission aux Huns, qui constituent un nouveau pouvoir au nord de la mer Noire depuis le milieu du IV^e siècle. Les Huns ont en effet déjà soumis les Alains, un peuple voisin, et deviennent de plus en plus menaçants. Si l'on suit Ammien Marcellin, la mort au combat de leur roi Vithimer semble avoir décidé les Goths à chercher la protection de Rome.

En échange du droit d'entrer dans l'Empire, les Goths promettent de se soumettre aux lois romaines. L'empereur Valens trouve l'offre opportune, car la grande offensive qu'il prépare contre les Perses nécessite des combattants valeureux. Il accepte les Tervinges, mais refuse les Greuthunges, pour des raisons qui nous échappent. Ainsi, pour la première fois, un groupe constitué barbare qui n'a pas été vaincu ou soumis – les Tervinges comptent des dizaines de milliers de combattants, ainsi que l'illustre l'ampleur des combats postérieurs – s'installe sur les territoires romains.

En dépit des ordres impériaux, les Goths cantonnés dans le Nord de la Grèce ne sont pas désarmés. Or, les fonctionnaires chargés de leur entretien multiplient les exactions : leur ravitaillement est détourné et leurs enfants sont vendus comme esclaves... En 377, le chef Fritigern se rebelle, entraînant avec lui les Tervinges. Les Greuthunges d'au-delà du *limes* viennent en renfort. Quelques unités de l'armée romaine de Thrace composées principalement de Goths se joignent au mouvement, tout comme les opprimés de la province, esclaves et prisonniers. Cette force composite s'organise en une puissante armée « gothique » sous la direction de Fritigern.

L'empereur Valens se porte à la rencontre des insurgés, sans attendre les renforts dirigés par son neveu Gratien. Une bataille a lieu à Andrinople, le 9 août 378, et se termine par un désastre militaire romain. La surprise est immense, y compris pour Fritigern qui a tenté jusqu'au dernier moment de négocier. De fait, l'aile gauche de l'armée romaine a avancé trop loin et s'est trouvée encerclée par les Goths. Une fois la

ligne de bataille rompue, l'infanterie s'est montrée incapable de manœuvrer. La déroute est totale puisque Valens lui-même tombe dans la bataille, sans que l'on parvienne à retrouver son corps. En une seule après-midi, les deux tiers de l'armée impériale ont été anéantis.

L'impact psychologique de la défaite d'Andrinople est considérable. Les Romains, païens comme chrétiens, y voient un châtement divin. Quant aux Barbares, ils savent désormais qu'ils peuvent battre l'armée impériale en bataille rangée. Théodose, nommé empereur d'Orient par Gratien en janvier 379, reconstitue certes une armée de campagne, mais il doit négocier un nouveau traité avec les Goths en 382. Ces derniers deviennent une force centrale dans la vie politique impériale.

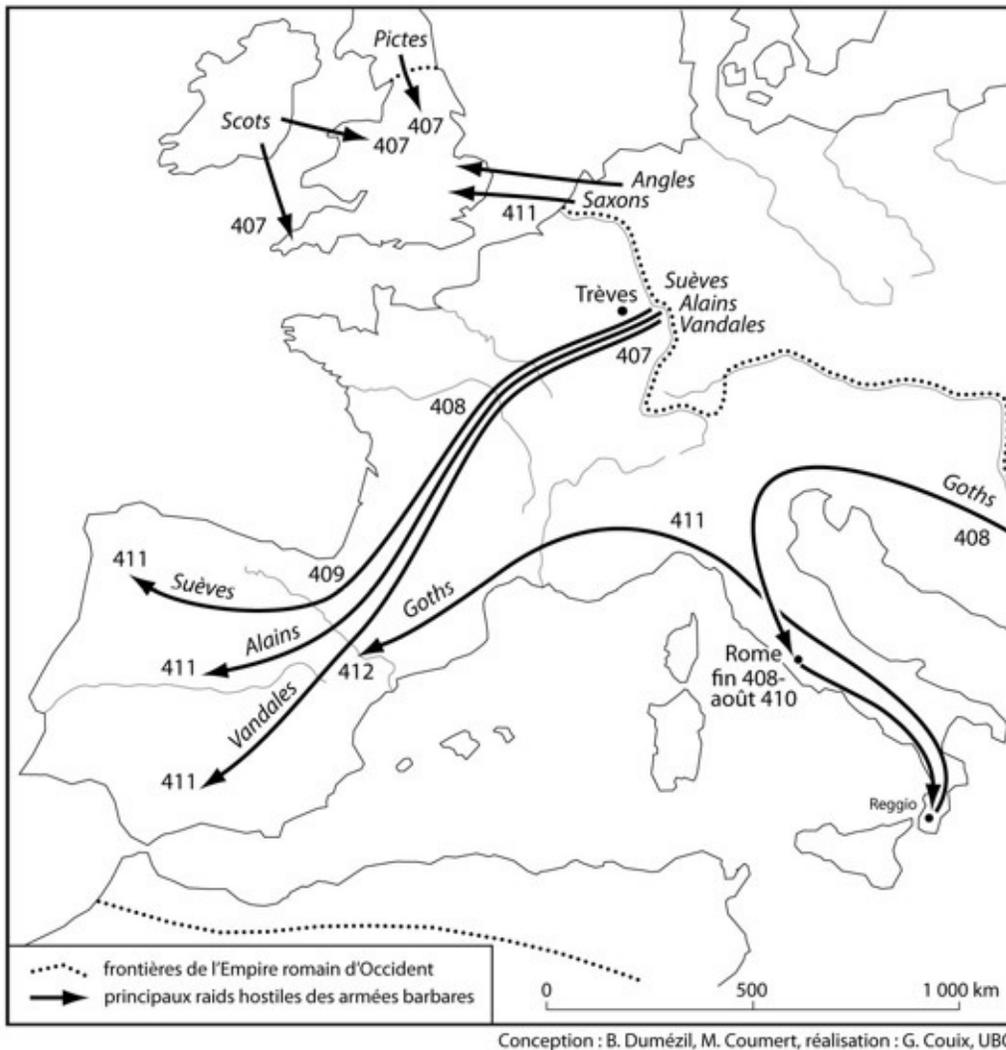
2. L'effondrement du limes

Andrinople a mis fin au mythe de l'invincibilité romaine. De plus, la capacité militaire de l'Empire a été atteinte, ce qui rend les frontières facilement perméables. Bientôt, Rome semble revenue aux pires moments du III^e siècle, avec une crise affichant les mêmes composantes.

Après la mort de Théodose en 395 et le partage de l'Empire entre ses fils mineurs Arcadius et Honorius, le monde romain connaît en effet un moment d'instabilité politique. Le chef goth Alaric en profite pour se révolter. Son armée accomplit alors un impressionnant périple. Des Balkans, elle se rend en Grèce, qu'elle pille sévèrement. Pour contrôler Alaric, l'empereur d'Orient Arcadius accepte de le nommer maître de la milice en Illyrie orientale, en 398. Le chef goth se tourne alors vers l'Italie en 401, où il se heurte aux forces dirigées par Stilicon, le généralissime en chef au service de l'empereur d'Occident. Celui-ci oblige Alaric à se replier provisoirement en Dalmatie. En 405, un autre chef nommé Radagaise, accompagné de guerriers goths et d'autres éléments assez composites, passe la frontière sur le moyen Danube et lance ses troupes à l'assaut de l'Italie. Battu près de Florence, il est exécuté en août 406.

Pour obtenir ces victoires sur Alaric et Radagaise, Stilicon a toutefois dû dégarnir la frontière du Rhin. Sans doute informés du départ des troupes, des groupes de Vandales, d'Alains et de Suèves traversent le fleuve durant l'hiver 406-407 et se lancent à l'assaut des Gaules. Or, les guerres civiles paralysent alors le pouvoir impérial, et Stilicon préfère utiliser ses troupes contre l'usurpateur Constantin III, qui menace l'Italie depuis Arles. L'armée romaine laisse donc ravager la Gaule, puis l'Espagne. Francs et Saxons profitent à la même époque du vide politique pour étendre leurs opérations au-delà de la frontière rhénane.

Carte 2 : la pénétration des armées barbares en Occident (407-411)



Après 408, le pouvoir central comprend qu'il est impossible de rétablir l'ancien *limes* occidental. Les efforts sont concentrés sur l'Italie et la Gaule, que l'on espère encore sauver. Vandales, Suèves et Alains se déplacent alors vers l'Espagne en 409, qu'ils se partagent en 411.

3. La prise de Rome (410) et de Carthage (439)

Avant d'être assassiné le 22 août 408, Stilicon avait donc fait nommer Alaric maître de la milice en Illyrie occidentale. Le roi goth prend à cœur ce nouveau rôle officiel, mais il exige des subsides pour nourrir ses troupes. Pour faire pression sur son employeur, Alaric menace de mettre à sac la ville de Rome. Deux sièges sont levés grâce à des négociations, en 408 et 409. Mais l'empereur Honorius, réfugié à Ravenne, finit par refuser de se soumettre au chantage. En réaction, l'armée d'Alaric entre dans Rome le 24 août 410 et saccage la Ville pendant trois jours. Au milieu des pillages, les Goths, chrétiens, épargnent toutefois les églises et la vie des Romains qui s'y étaient réfugiés. Ils se retirent ensuite sur l'ordre d'Alaric, emportant de nombreux prisonniers dont la sœur de l'empereur, Galla Placidia.

Sur le plan politique et militaire, l'événement a fort peu de portée. Alaric meurt quelques mois après avoir franchi les murs de Rome et son successeur Athaulf se réconcilie avec l'Empire en 414. Les Goths redeviennent alors des fédérés presque ordinaires : quittant l'Italie, ils passent en Gaule où ils acceptent de combattre pour le compte d'Honorius les Barbares, les Bagaudes et les usurpateurs. Pendant ce temps,

la ville de Rome voit très vite ses monuments restaurés. Toutefois, la chute de la Ville provoque un traumatisme collectif dans tout le monde méditerranéen. « Elle est conquise, cette ville qui a conquis l'univers », se lamente saint Jérôme à Bethléem.

Il est vrai que les malheurs s'accroissent pour l'Empire. Installés en Espagne, les Vandales ont appris les techniques de navigation. Ils rêvent en effet de s'emparer de l'Afrique, la plus riche et la plus peuplée des provinces de l'Empire d'Occident. Leur roi Genséric débute son offensive en 429 ; dix ans plus tard, il s'empare de la capitale, Carthage. À l'échelle politique et économique, la perte de l'Afrique constitue pour l'Empire un drame autrement plus important que le sac de Rome.

II. – Le temps des fédérés

Face à la multiplication des périls, Rome recourt à la vieille stratégie qui consiste à accueillir des Barbares pour combler les lacunes de son armée régulière. Mais cette fois, l'Empire n'est plus toujours en mesure de dicter les conditions de l'implantation des nouveaux venus.

1. L'expérimentation avec les Goths

En 376, pour entrer dans l'Empire, les Goths ont passé un traité, un *foedus*. Ils sont ainsi devenus des alliés de Rome, des fédérés. Après leur révolte et leurs victoires militaires, un deuxième traité est accordé aux Goths de Thrace par l'empereur Théodose en 382 ; selon celui-ci, les Barbares peuvent garder leurs chefs et leur autonomie, mais ils doivent assurer la défense des territoires frontaliers qui leur sont assignés et fournir des troupes à l'Empereur. L'élément nouveau réside dans la forme de leur service dans l'armée romaine, qui est désormais accompli en un seul corps militaire. L'autonomie complète du groupe gothique n'est plus contestée par l'Empereur. En outre, les Goths bénéficient d'un statut légal privilégié, qui va peut-être jusqu'à l'obtention de la citoyenneté romaine.

Des accords comparables suivent au gré des révoltes et des négociations. En 418, le traité que l'empereur Honorius conclut avec le roi goth Wallia, successeur d'Athaulf, est encore plus favorable aux Barbares. Pour la première fois, ce texte envisage l'installation permanente et définitive des Goths sur une province romaine, l'Aquitaine. Le traité de 418 est ainsi considéré comme l'acte de naissance du premier royaume barbare établi sur les terres impériales, qui prend par la suite le nom d'État wisigoth. Ses rois successifs, notamment le grand Théodoric I^{er} (418-451), n'y agissent plus comme des fonctionnaires de l'Empire, mais comme des chefs autonomes, quoique loyaux à l'empereur.

2. La généralisation du système

Après 418, de plus en plus de chefs militaires copient la stratégie des Goths. Qu'ils se présentent comme des rois barbares ou des généraux romains, ils dirigent des troupes, peuvent témoigner d'une fidélité personnelle envers l'empereur, mais administrent les territoires impériaux qu'ils contrôlent sans lien avec les structures du gouvernement impérial.

La plupart des Barbares au service de Rome deviennent bientôt des fédérés. Ainsi, les Alains, les Goths

et les Huns qui occupent les Pannonies reçoivent un *foedus* au début du V^e siècle. Les régions frontalières du Rhin sont quant à elles laissées à la charge des troupes barbares locales, dont beaucoup étaient franques. Enfin, dans la seconde moitié du V^e siècle, les frontières du haut Danube semblent progressivement abandonnées aux Ruges et aux Alamans.

Dans la mesure du possible, les pouvoirs romains tentent de garder l'initiative du *foedus*. Le généralissime Aetius, gouverneur militaire de la Gaule, décide ainsi d'installer en 440 un groupe d'Alains dans la moyenne vallée du Rhône, sur des terres présentées comme désertées. En 442, il cantonne un autre groupe d'Alains en Armorique, même s'il se heurte cette fois au refus des propriétaires locaux. Dans ces deux cas, les fédérés servent aussi bien au système défensif de la Gaule qu'à l'écrasement des révoltes des Bagaudes. En 443, les Burgondes sont à leur tour installés en *Sapaudia*, la région au nord de Genève. Ce dernier traité est renouvelé localement en 456, lorsque les sénateurs gaulois cherchent la protection des Burgondes contre l'empereur Majorien.

3. La barbarisation des derniers généraux romains

Au V^e siècle, l'implantation de royaumes barbares sur le sol romain choque d'autant moins que le personnel dirigeant de l'Empire romain change radicalement. Dès 395, la minorité des deux fils de Théodose I^{er} favorise l'accès au pouvoir de soldats venus de familles barbares. Cette promotion se voit bientôt consolidée par les alliances matrimoniales. L'empereur Honorius épouse ainsi la fille de Stilicon, d'origine vandale, et son frère Arcadius se marie avec la fille du franc Bauto. De leur côté, il est vrai, les Barbares développent des stratégies similaires, puisqu'en 414, le roi des Goths Athaulf épouse Galla Placidia, sœur d'Honorius. S'il avait vécu, le fils né de cette union aurait pu réclamer l'Empire d'Occident au titre de plus proche parent d'Honorius ; ses parents lui avaient d'ailleurs donné le nom de Théodose.

En pratique, l'origine ethnique des grands généraux au service de l'empereur compte maintenant bien peu. De plus, leurs troupes sont majoritairement composées de fédérés, ce qui signifie que les opérations militaires réelles dépendent du bon vouloir des rois barbares. Ces derniers ont de telles positions de pouvoir qu'ils peuvent parfois décider de la nomination ou de la destitution d'un empereur. Les rois goths Alaric et Athaulf ont ainsi soutenu le prétendant Attale en 409-410 puis en 414-415.

Après 410, l'Empire peut certes compter sur le brillant généralissime Flavius Constance, qui tente de reconstruire un pouvoir central décrédibilisé par le sac de Rome. Celui-ci disparaît toutefois en 431, et la mort d'Honorius en 423 vient ouvrir une nouvelle guerre civile. Pour prendre le pouvoir au nom du très jeune Valentinien III, trois généraux s'affrontent pendant dix ans. Celui qui sort de la mêlée, Aetius, est souvent qualifié de « dernier des Romains », mais il a assurément des ancêtres barbares. Son objectif, modeste, reste de tenir l'Italie et de contrôler l'espace gaulois. Pour ce faire, il attaque les Burgondes en 436-437, pacifie les Goths révoltés en 439 et combat les Francs en 445. Mais cette apparente restauration de l'autorité impériale s'appuie sur le soutien des auxiliaires hunniques, dont Aetius fait un large usage. Or, après 448, ces hommes décident à leur tour de combattre l'Empire pour leur propre compte.

4. Un succès indéniable du foedus : la bataille des Champs

Catalauniques

À la fin du IV^e siècle, les Huns étaient encore partagés entre différents chefs et ne menaient que de brèves expéditions vers le monde romain. Ainsi, en 397-398, certains groupes de Huns (ils ne sont probablement pas plus nomades ni plus asiatiques que les autres Barbares) passent le Caucase et lancent des raids en Arménie, en Cappadoce et en Syrie jusqu'à Antioche. En 408, le chef Huldin, qui dirigeait des Huns et des Skyres, tente même une brève incursion en Dacie, mais il est battu. Au cours des années 420, le centre du pouvoir hunnique se déplace vers le Moyen Danube, et jusqu'au milieu du V^e siècle, les Huns servent l'Empire comme fédérés. Ils forment notamment l'essentiel des troupes du général Aetius, même s'ils n'hésitent pas à se rebeller régulièrement pour négocier de nouveaux subsides de l'Empire.

À la fin des années 440, le renforcement de la monarchie hunnique et la soumission d'autres groupes ethniques (notamment les Gépides et une partie des Goths) permettent au roi Attila de mener une politique plus agressive. En 451, les Huns lancent notamment une offensive en Gaule. L'Empire choisit alors d'opérer un renversement d'alliance. Aetius unit ainsi derrière lui tous les peuples qu'il combattait jusque-là avec l'aide des Huns, notamment les Francs, les Goths d'Aquitaine, les Alamans ou les Burgondes. Cette coalition réussit à vaincre les Huns à la bataille des Champs Catalauniques, en juin 451.

Cette défaite, suivie de la mort d'Attila en 453 puis de la guerre civile entre ses fils, entraîne la dissolution rapide du pouvoir hunnique. Les peuples soumis, comme les Gépides et les Goths, reprennent leur indépendance. Du côté romain, le système du *foedus* paraît avoir prouvé sa capacité à restaurer la paix face aux incursions extérieures. Les Champs Catalauniques semblent ainsi ouvrir la voie à une collaboration nouvelle entre le pouvoir impérial et la majorité des groupes barbares établis sur les territoires impériaux.

La victoire engendre toutefois de fausses illusions. Valentinien III croit qu'il peut maintenant régner sans la tutelle d'un grand général. Il assassine Aetius, de sa propre main semble-t-il, en septembre 454. Mais l'empereur se montre incapable de contrôler l'armée et finit à son tour assassiné en mars 455. Quant aux habitants des provinces, ils fondent sans doute des espoirs démesurés sur les fédérés en résidence chez eux. En 455, les sénateurs gallo-romains portent ainsi à la pourpre l'un des leurs, Avitus, avec le soutien des Goths d'Aquitaine et des Burgondes. Mais l'usurpation est rapidement brisée par le nouveau généralissime de l'Empire, Ricimer.

III. – Le prix de l'hospitalité

Fidèles ou non, efficaces ou non, les fédérés occupent maintenant la plupart des provinces d'Occident. Ces hommes, qui viennent parfois de fort loin, ne connaissent que le métier de la guerre. Ils ont donc besoin d'être logés et nourris. L'Empire doit en payer le prix, même si les opinions des historiens divergent sur les formes pratiques de l'installation des Barbares.

1. Un système originel mal connu

Au cours du V^e siècle, les Goths, et les autres peuples installés sur le territoire impérial, purent profiter de l'*hospitalitas*, c'est-à-dire de l'obligation légale faite aux habitants des provinces d'entretenir les

soldats de passage. Dans les villes, ce régime se traduit par le partage temporaire des habitations privées entre les « hôtes » et les « invités ». Grâce à la législation romaine, on connaît toutefois les protestations des provinciaux qui se plaignent des abus commis par les soudards.

On ignore si ce droit de gîte était étendu à l'ensemble des campagnes. Certains historiens, comme Walter Goffart ou Jean Durliat, considèrent que l'hospitalité rurale existait et impliquait un partage des ressources sur une base fiscale : plutôt que de recevoir la jouissance de la moitié des terres privées, les soldats auraient reçu la moitié des taxes foncières. Ce système aurait été réutilisé pour le cantonnement des fédérés.

La plupart des autres spécialistes restent sceptiques et considèrent qu'il y eut plutôt un partage effectif des terres dans les régions confiées aux Barbares, notamment aux Goths d'Aquitaine après 418. Les lois contemporaines étaient en effet très favorables aux vétérans et leur attribuaient les terres vacantes, dont ils prenaient possession sans qu'ils aient à y payer de taxes. Le petit nombre des Barbares permettait peut-être leur assimilation à des vétérans. Un tel règlement expliquerait l'absence globale de réaction des propriétaires locaux face à l'installation des armées barbares.

2. Vers la prise de possession du sol par les Barbares ?

Au milieu du V^e siècle, l'Empire a déjà subi des amputations considérables : la Grande-Bretagne, les Espagnes, l'Afrique et une partie des Gaules ne reconnaissent plus le pouvoir romain. D'autres portions de territoire ont été concédées aux Barbares ayant passé un *foedus*, ce qui réduit d'autant les rentrées fiscales de l'Empire. Or, les reconquêtes menées par les fédérés ne profitent plus à Rome. Ainsi, sous le bref règne d'Avitus (455-457), les Goths aquitains du roi Théodoric II (453-466) attaquent les Suèves d'Espagne. Malgré l'accord de l'empereur, ils combattent pour leur propre compte et leur victoire ne conduit pas à un retour de l'administration ou de l'imposition romaine dans les régions qu'ils annexent.

Après 454, se forme ainsi un cercle vicieux. Du fait des pertes territoriales, les revenus impériaux sont en baisse. Pour rétablir les finances, il faudrait reconquérir des provinces. À cette fin, on embauche des Barbares. Or, l'État romain se montre incapable de les payer en argent et on doit accepter de leur accorder de nouvelles concessions territoriales. Or, cet octroi de terres concerne désormais des espaces vitaux pour l'Empire. Ainsi, après avoir obtenu d'Avitus la liberté d'opérer en Espagne, les Goths obtiennent de l'empereur Sévère (461-465) la cité de Narbonne, avec son territoire et les impôts qu'elle produit.

D'autres régions commencent également à échapper à l'empereur en raison de l'autonomie croissante des pouvoirs locaux. Tel est notamment le cas de l'Armorique, qui devient indépendante de fait au milieu du V^e siècle.

3. Le destin variable des propriétaires provinciaux

Les provinces concédées aux Barbares restent évidemment peuplées de Romains. Dans la première moitié du V^e siècle, les grands propriétaires continuent d'y jouer un rôle social et politique important, notamment en Italie ou en Gaule méridionale. Ces hommes sont prêts à cohabiter avec les fédérés, à condition que l'ordre et la prospérité reviennent.

En effet, de nombreuses cités d'Occident ont été ruinées par les guerres : Mayence, Strasbourg, Reims ou Amiens sont dévastées en 407 après l'effondrement du *limes*. En outre, d'importantes révoltes rurales, les Bagaudes, ont touché les régions périphériques de l'Empire, comme le Nord-Ouest de la Gaule et le Nord de la péninsule Ibérique dans la première moitié du V^e siècle. Ces révoltes, sans doute fiscales à l'origine, prennent une importante dimension sociale puisque les insurgés contestent la domination aristocratique. Cette remise en cause de l'état de droit est réprimée par les différents empereurs, notamment en utilisant des fédérés pour rétablir l'ordre, comme les Alains en 448 en Armorique, ou les Goths en 441 et en 454 au nord des Espagnes.

Dans ce cadre, les élites locales voient des intérêts immédiats à collaborer avec les fédérés. Dans les années 410, en Gaule, une partie des propriétaires accorde son soutien au Goth Athaulf, dont les troupes apportent la paix et la sécurité. D'autres régions voient également les élites locales prendre en main leur propre défense, comme en Grande-Bretagne où les notables embauchent eux-mêmes des mercenaires barbares vers 410.

Les malheurs de l'Empire ne signifient d'ailleurs pas la déstructuration de la société romaine et de sa hiérarchie. Dans certaines régions relativement protégées, on observe même un essor spectaculaire de l'architecture domestique, avec des *villae* sénatoriales disposant d'une décoration luxueuse de mosaïques et de marbre. Or, l'occupation de ces demeures ne connaît pas de solution d'interruption à la fin du IV^e siècle. En Aquitaine, l'installation des Goths en 418 ne marque ainsi aucune rupture dans le mode de vie aristocratique. De même, l'extension du royaume vandale en Afrique après 430 ne laisse aucune trace archéologique.

En outre, la somptuosité des demeures rurales n'est plus aujourd'hui interprétée comme le signe d'un repli des notables vers les campagnes. Les aristocrates romains continuent en effet de posséder une *villa* en ville et plusieurs *villae* dispersées sur leurs terres, ce qui leur permet de mener la vie semi-itinérante propre aux élites. Ces résidences rurales intègrent le dernier cri des normes résidentielles urbaines jusqu'au VI^e siècle.

Notons néanmoins que les riches *villae* sont inégalement réparties dans l'ensemble des provinces, ce qui montre des disparités importantes dans la structure de la propriété foncière, dans la pyramide sociale et dans les conséquences de l'entretien des armées barbares. Les notables de l'Europe du Nord-Ouest semblent notamment avoir souffert des troubles ; ailleurs, d'autres maintinrent leur domination sociale en apprenant à s'allier aux nouvelles élites dirigeantes.

IV. – Vers la prise d'indépendance

1. Les facteurs de la crise de l'Empire au V^e siècle

– Les historiens débattent pour établir l'importance relative des facteurs externes et internes à l'origine de la disparition finale de l'Empire. L'écroulement du pouvoir central en Occident a longtemps été expliqué par un déclin moral : une longue décadence du sens civique aurait affaibli l'Empire jusqu'aux défaites finales. Cette vision néglige le dynamisme du IV^e siècle : sous la dynastie constantinienne, l'économie rurale continue à fournir un impôt abondant, le commerce prospère grâce au nouveau système

monétaire fondé sur l'or et les élites locales participent aux structures de gouvernement. En outre, un réel dynamisme culturel voit le jour autour du christianisme, qui est rapidement instrumentalisé pour soutenir la propagande impériale. Tous ces éléments permettent le maintien du pouvoir romain en Orient jusqu'au XV^e siècle, avec l'Empire dit byzantin.

Les raisons de l'effondrement de l'Occident romain sont donc surtout à chercher du côté des Barbares. Leurs sociétés, transformées par le contact avec Rome, reposent en effet sur une hiérarchie sociale affirmée, qui permet l'émergence de chefs au pouvoir militaire redoutable. En 378, la bataille d'Andrinople a montré qu'il était possible à un roi barbare de rassembler suffisamment de troupes pour menacer l'armée impériale. Ajoutons que peu à peu, l'idéologie romaine anti-barbare se retourne contre ses propagandistes : les défaites déstabilisent profondément un régime où seule la victoire apporte la légitimité. Enfin, les Barbares aggravent les guerres civiles romaines. À partir de 376, les groupes de fédérés vendent régulièrement leurs services au candidat impérial le plus offrant, tout en liant leur fidélité à sa personne, et non plus à l'État romain.

La romanisation des dirigeants barbares permet quant à elle d'expliquer la facilité de leur stabilisation dans les provinces. En effet, les rois fédérés reprennent à leur profit les formes de la domination romaine, notamment le prélèvement de l'impôt sur les exploitations rurales, tout en continuant d'affirmer l'origine externe de leur pouvoir, fondé sur l'identité ethnique. Dès lors, ces monarques deviennent de sérieux concurrents de l'empereur, dont ils absorbaient déjà les revenus et dont ils captent maintenant les soutiens. L'attraction exercée par les Barbares sur les élites romaines s'accroît d'ailleurs à mesure que l'autorité impériale subit une crise de confiance. Or, la présence des fédérés offre aux notables locaux des opportunités réelles. Au V^e siècle, les sénateurs provinciaux faisaient de plus en plus rarement carrière dans l'administration romaine. Or, dès les années 460, on les voit entrer au service des rois barbares avec le titre de conseillers.

Le facteur central de la crise du V^e siècle semble toutefois être la dégradation des finances impériales. Faut de pouvoir restaurer les revenus de l'État sur les territoires confiés aux fédérés, les différents empereurs, notamment Majorien (457-461) et Anthémius (467-472), s'efforcent de reconquérir l'Afrique. Sur le plan politique, l'opération serait populaire, car les Vandales ne disposent pas d'un véritable *foedus* qui rende leur présence légale. Sur un plan plus pratique, la récupération de cette province prospère redonnerait à Rome des disponibilités fiscales. Par conséquent, l'échec des expéditions de 460 et 468 sonne le glas de l'Empire romain d'Occident, qui n'a plus les ressources suffisantes pour acheter le soutien des troupes barbares nécessaires à la reconstruction de son autorité. Ajoutons à cela que l'empereur d'Orient se désintéresse de plus en plus de Rome et n'est pas prêt à financer la survie de l'Occident romain.

2. Les dernières années de l'Empire

Après la disparition en 455 du dernier descendant de Théodose, Valentinien III, le titre impérial a perdu beaucoup de son importance. Le pouvoir tombe aux mains de généraux. Ceux-ci dirigent des fractions de l'armée impériale et contrôlent certaines provinces, souvent sans l'appui de l'administration civile. L'armée d'Italie obéit ainsi au général Ricimer, un Barbare d'origine suève et gothique. On le voit combattre au nom des empereurs Majorien (457-461), Sévère (461-465) et Anthémius (467-472), mais il n'hésite pas à gouverner sans prince ou à se débarrasser de ceux qui le gênent. À sa mort en 472, Ricimer est même en mesure de transmettre son pouvoir militaire à son neveu Gondebaud. Après 474, ce dernier

préfère toutefois se contenter du royaume burgonde du Rhône, dont il est l'héritier.

Dans ces années, les royaumes barbares sont totalement libres de s'étendre au détriment des armées romaines. Les Vandales annexent ainsi toute la province d'Afrique, puis les îles de la Méditerranée. Ils lancent même un raid dévastateur sur Rome en 455. En 474, l'Empire oriental reconnaît d'ailleurs la faillite de l'Empire d'Occident en établissant une paix séparée avec les Vandales.

Après 468, Euric, roi des Goths d'Aquitaine, agit également dans la plus complète indépendance. Il lance une série d'attaques en Gaule et en Espagne pour étendre les territoires sous son contrôle, sans plus rechercher d'accord impérial. L'aristocratie gallo-romaine continue de lui obéir, même si certains de ses membres, comme Sidoine Apollinaire, attendent le milieu des années 470 pour accepter de ne plus se référer à Rome.

L'armée d'Italie est la dernière à accepter un pouvoir central romain. En 475, Oreste, son général, proclame son fils Romulus Augustule empereur d'Occident. Mais il n'a pas les ressources suffisantes pour conserver le soutien de ses troupes et finit assassiné par un rival, Odoacre. Celui-ci dépose alors Romulus Augustule, le 4 septembre 476, puis envoie une ambassade à Constantinople pour négocier avec l'empereur d'Orient la reconnaissance de son pouvoir sur l'Italie. Les envoyés d'Odoacre déclarent qu'il est désormais inutile d'avoir un empereur en Occident et remettent à Byzance les insignes impériaux, en signe de réunification du monde romain.

L'armée d'Italie dispose désormais de la totalité des pouvoirs civils et militaires, même si elle les contrôlait de fait depuis longtemps. Odoacre prend quant à lui le titre de *rex gentium* (« roi des peuples »), ce qui montre bien que son pouvoir s'appuyait sur différents groupes ethniques. Il gouverne ainsi l'Italie jusqu'à sa mort en mars 493.

La date de 476 a été retenue comme importante dès le VI^e siècle : la *Chronique* du comte Marcellin, écrite à Constantinople en 518-519, est ainsi la première à relier la déposition du petit Romulus Augustule à la chute de l'Empire romain d'Occident. Néanmoins, les sources donnent assez peu d'écho à l'événement, qui semble s'être déroulé dans une relative indifférence. Les réactions ne ressemblent nullement à l'émoi provoqué par le sac de Rome en 410, ou même par la mort d'Aetius en 454, dont le comte Marcellin fait la véritable cause de la disparition de l'Empire occidental. En 476, il est vrai que l'empereur avait cessé, depuis des dizaines d'années, d'être considéré comme l'acteur politique majeur en Occident. Des Barbares, généraux ou rois fédérés, avaient pris sa place.

Chapitre IV

La culture barbare au V^e siècle

La multiplication des contacts avec l'Empire a profondément modifié la culture des Barbares, tant sur le plan matériel qu'idéologique. Parallèlement, depuis le III^e siècle, le mode de vie romain connaît d'importantes transformations. Le rapprochement des deux mondes devient possible. Si la plupart des œuvres littéraires véhiculent encore le modèle d'une opposition frontale entre civilisation et barbarie, les données de la pratique témoignent de l'émergence d'une société métisse.

I. –Le point de vue archéologique

Pour le malheur du chercheur, les Barbares errants du V^e siècle ne produisent aucun texte. Pour son relatif bonheur, ils pratiquent l'inhumation « habillée », c'est-à-dire le dépôt de vêtements et d'équipements auprès du défunt. Chaque tombe illustre ainsi, non véritablement les réalités du quotidien, mais plutôt l'image idéale que la famille voulait donner du défunt au travers d'objets rituellement enterrés avec lui. L'archéologie funéraire permet ainsi une histoire des représentations.

1. Le primat de la guerre : l'équipement guerrier

L'élément le plus remarquable du rituel funéraire barbare est la présence quasi systématique d'armes dans les tombes masculines. En effet, vivant ou mort, tout homme libre se définit avant tout par son statut de guerrier.

Sur un plan technique, l'armement barbare résulte d'un brassage de traditions et de savoir-faire venus de Germanie, de Rome et du monde des steppes. Un des lieux majeurs de cette synthèse semble avoir été l'aire danubienne, qui se situait au carrefour de multiples influences. Dès le milieu du V^e siècle, se diffusent ainsi en Occident des armes d'une haute technicité mais également d'une grande beauté décorative, capables de proclamer l'opulence de leur propriétaire.

Le guerrier barbare se reconnaît avant tout au port de l'épée longue à deux tranchants (*spatha*), utilisée tant par les fantassins que par les cavaliers. Celle-ci connaît différentes déclinaisons, selon les peuples, les époques et les matériaux disponibles. Les épées franques comptent parmi les plus remarquables, avec un cœur de lame en fer souple et des tranchants durs rapportés par soudure. Les plus beaux modèles utilisent la technique du damassage, qui fait alterner des bandes de fer de qualités différentes pour donner à l'ensemble une élégante robustesse.

Le reste de l'équipement offensif barbare est variable. Presque tous les combattants possèdent une lance à pointe de fer, qui peut être utilisée pour le combat rapproché ou comme javelot, et un grand arc d'if ou de sapin. Le Barbare manie également l'épée courte à un seul tranchant, appelée « scramasaxe », dont il se

sert aussi pour les usages domestiques. Quelques pièces d'armement originales voient le jour dans la seconde moitié du V^e siècle. Ainsi, la hache de jet, appelée « francisque », commence à se diffuser. De même, certains guerriers utilisent une lance presque entièrement recouverte de métal, l'« angon », qui vient se ficher dans le bouclier de l'adversaire pour le déséquilibrer.

Par comparaison, l'équipement défensif du Barbare paraît minimaliste. Il se limite généralement au bouclier de bois, renforcé en son centre par une bosse métallique, l'*umbo*. Le prix des cuirasses, des cottes de mailles et des casques les réserve aux plus riches combattants. Dans l'ensemble, les armées barbares sont donc majoritairement composées de fantassins. L'étrier, qui facilite l'évolution vers la cavalerie lourde médiévale, reste inconnu avant le VI^e siècle. Seuls les Wisigoths semblent avoir développé une cavalerie légère relativement performante.

2. L'organisation sociale

Si l'archéologie funéraire illustre un goût marqué pour la guerre, elle révèle également un haut degré d'organisation sociale. Le groupe barbare, au V^e siècle, n'a rien d'une horde primitive.

La pratique de l'inhumation habillée joue ainsi un rôle majeur pour situer l'individu dans la hiérarchie. Un simple homme libre n'est enterré qu'avec sa lance et sa hache. Le dépôt d'une épée longue et d'un bouclier indique un meilleur niveau social. S'il s'y ajoute des éléments de harnachement, voire l'inhumation du cheval lui-même, on atteint le niveau des « chefs ». Enfin, la présence d'un casque ou d'une cuirasse dans une tombe dénote le haut rang de l'individu et parfois même l'appartenance à la famille royale. Au moment des funérailles, chaque famille peut ainsi afficher son rang dans la société.

Dans les tombes, on ne trouve pas que des armes. Le défunt, s'il était riche, est entouré d'un ensemble de seaux, de plats, de bouteilles et de gobelets. Longtemps, les archéologues ont pensé qu'il s'agissait d'offrandes de nourriture faites au mort. Les analyses récentes montrent toutefois que ces contenants étaient souvent vides au moment des funérailles. Cette vaisselle d'apparat visait donc plutôt à démontrer le rôle nourricier du chef, capable de faire banqueter tout son entourage. Dans certains cas, une lyre ou des jeux de société sont retrouvés à côté du cercueil. On avait alors voulu présenter le défunt comme le véritable animateur de la vie sociale. Le dépôt d'une lame de faux, rare, pouvait signifier un pouvoir agraire.

Les Barbares occidentaux sont généralement enterrés en pleine terre, à l'écart des villes et de l'habitat. Dans des cimetières occidentaux dits « à rangées », les tombes sont souvent alignées sur une sépulture de chef ; une certaine discipline préside donc à l'organisation du groupe. Les rois bénéficient d'ailleurs de tombes originales, dont la construction implique la participation d'un grand nombre de personnes. Le cas le plus connu est celui du roi franc Chilpéric, mort en 481, et dont la dépouille revêtue de ses plus beaux atours fut recouverte d'un tumulus monumental. Autour de celui-ci avaient été aménagées des fosses où l'on avait empilé des corps de chevaux sacrifiés. L'ensemble illustre probablement la nouvelle puissance des rois francs.

Tout renforcement de la monarchie paraît avoir entraîné des effets d'imitation dans l'ensemble de l'élite barbare. Entre les années 480 et 550 se développe ainsi dans le monde franc et alaman la mode des « tombes de chefs » : il s'agit de vastes chambres en bois souterraines, abritant le cercueil du défunt et un riche mobilier funéraire. Le temps et le travail consentis pour construire de tels caveaux démontrent le

pouvoir socio-économique de la noblesse barbare. On peut également y lire une volonté de démontrer sa richesse et son statut, peut-être dans une période de stress social. En effet, les tombes de chefs disparaissent à la fin du VI^e siècle, en même temps que l'aristocratie se stabilise.

La fouille des nécropoles indique enfin l'importance des solidarités familiales chez les Barbares. Bien souvent, les membres d'une même parentèle sont retrouvés inhumés autour de la tombe d'un ancêtre fondateur. Les femmes bénéficient de sépultures aussi somptueuses que les hommes, ce qui confirme le statut dont elles disposent dans la famille et dans la société. Les sépultures de jeunes enfants sont plus rares, sauf dans la haute élite. Dans ce cas, les petits princes sont parfois enterrés avec des pièces d'armement forgées à leur taille : on avait voulu les considérer comme des guerriers en devenir.

II. – Les religions des Barbares au ve siècle

Par rapport aux richesses de l'archéologie, les sources écrites du V^e siècle évoquant la culture des Barbares restent rares, imprécises et souvent biaisées. Outre les questions militaires, les auteurs romains, majoritairement chrétiens, ne s'attardent guère que sur le problème de la religion des nouveaux venus.

1. Un paganisme faiblement identitaire

Jusqu'au milieu du V^e siècle, beaucoup de peuples barbares restent encore païens. La teneur de leurs croyances demeure toutefois difficile à connaître. On suppose, mais sans preuve déterminante, une continuité religieuse depuis la fin du I^{er} siècle, époque où Tacite donna une description assez précise des cultes germaniques. Mais, pendant l'Antiquité tardive, le panthéon des Barbares n'intéresse plus les chroniqueurs. Seuls les gestes les plus choquants pour la pensée romaine, à savoir les sacrifices humains, sont ponctuellement évoqués pour les Saxons ou les Francs, mais sans que l'on puisse déterminer s'il s'agissait d'un usage réel ou d'une calomnie.

Plus largement, il demeure difficile de distinguer le véritable paganisme barbare de simples coutumes sociales, teintées ou non de religion. Ainsi, la mode de l'inhumation habillée répond à un besoin de prestige beaucoup plus qu'à une croyance particulière ; la pratique, parfaitement acceptée par l'Église, ne cesse d'ailleurs qu'à la fin du VII^e siècle. De même, les corps suppliciés retrouvés en grand nombre dans des tourbières du Nord-Ouest de l'Europe peuvent avoir été consacrés aux dieux, mais il peut aussi s'agir d'exécutions judiciaires totalement dépourvues de dimension cultuelle.

Quelle que soit la teneur des croyances qu'il véhicule, le paganisme germanique semble s'être surtout attaché à des lieux sacrés (tourbières, plages, forêts, pierres...). Bien que les sources parlent d'idoles, aucune statuette religieuse barbare n'a été identifiée, sauf dans les zones les plus romanisées. C'est par exemple le cas à Arras, où un dieu ithyphallique a été retrouvé dans le sanctuaire d'une unité barbare de l'armée impériale.

Au sein de ce paganisme tribal, quelques indices permettent de supposer que le roi dispose d'un rôle central dans la manipulation du sacré. Les plus grandes manifestations de la religiosité barbare semblent ainsi entourer la sépulture des souverains. Un clergé païen existe chez les Burgondes, les Frisons et les Anglo-Saxons, mais sous une forme assez embryonnaire et peut-être copiée du clergé chrétien.

Une telle religiosité, attachée à des lieux plus qu'à des pratiques, se révèle extrêmement fragile face aux déplacements de populations. Les Barbares itinérants ont ainsi pu être facilement attirés par le christianisme. Seuls les Anglo-Saxons semblent avoir réussi à réinvestir leur nouveau pays de références païennes, perceptibles encore aujourd'hui dans la toponymie du Sud-Est de la Grande-Bretagne. Leur résistance à la conversion s'avéra d'ailleurs plus longue que celle des autres peuples.

2. L'« arianisme germanique » : une stratégie de distinction

Le christianisme atteint les Barbares très tôt dans leur histoire. Au milieu du IV^e siècle, le peuple des Goths danubiens connaît ainsi deux vagues de conversion. Une première fut l'œuvre de l'évêque missionnaire Ulfila (vers 311-vers 381/383), qui traduisit pour eux la Bible en gothique et inventa à cette fin un alphabet original. Une seconde phase peut être identifiée au moment de l'entrée des Goths du chef Fritigern sur le sol de l'Empire en 376 ; en échange de la protection de Rome, Fritigern accepta de se convertir à la religion de l'empereur Valens.

Or, Ulfila comme Valens étaient des chrétiens qui adhéraient à la position théologique dominante en Orient au milieu du IV^e siècle, à savoir l'homéisme, qui professait une légère subordination du Fils au Père dans la Trinité. Cette doctrine, qualifiée faussement d'« arianisme » par les catholiques, fut abandonnée par l'Empire au début des années 380, lorsqu'il revint à l'orthodoxie du concile de Nicée (325). Les Goths se trouvèrent ainsi presque les seuls adhérents d'une vision trinitaire d'origine romaine mais désormais dénoncée comme hérétique par les Romains. On qualifie généralement cette foi chrétienne homéenne portée par les Barbares d'« arianisme germanique ».

Plutôt que d'abandonner cette originalité doctrinale, les Goths la cultivent au V^e siècle, pour mieux se distinguer des Romains. L'arianisme leur permet en effet de disposer d'un clergé indépendant de la hiérarchie de l'Église impériale. Dans une certaine mesure, la différence religieuse limite également les contacts entre Goths et Romains, puisque les repas et les mariages entre membres de confessions différentes sont théoriquement interdits. La liturgie arienne semble en outre avoir servi de conservatoire à la langue gothique, qui se trouvait menacée de disparition dans un environnement latinophone. L'arianisme germanique devient ainsi un support de l'identité ethnique barbare. Pendant deux siècles, les sources appellent cette hérésie la *lex Gothica* (loi des Goths) et l'opposent au catholicisme, qualifié de *religio romana* (religion des Romains).

Dans la première moitié du V^e siècle, alors que les Goths d'Aquitaine deviennent la nation dominante en Europe occidentale, plusieurs autres peuples font le choix politique de se convertir à l'arianisme. C'est notamment le cas des Vandales, des Suèves de Galice et des Burgondes. La plupart des autres Goths passent également à l'arianisme dans des circonstances mal connues, de même que quelques membres de la famille royale franque. En 500, l'hérésie paraît largement dominante chez les Barbares occidentaux. Au sein de la population totale, elle demeure toutefois très minoritaire, dans la mesure où les indigènes romains n'y adhèrent pas.

Telle est en effet l'originalité de l'arianisme germanique : pour continuer de fonctionner en tant que marqueur de l'identité barbare, cette doctrine ne doit pas se diffuser auprès des Romains. Par conséquent, les rois et les prêtres ariens ne font preuve d'aucun prosélytisme. Les évêques catholiques considèrent d'ailleurs, sans doute à juste titre, que l'arianisme germanique ne constitue pas une foi, mais une « coutume », c'est-à-dire un facteur identitaire.

Le seul cas d'affrontement brutal entre catholicisme et arianisme germanique se rencontre en Afrique, où les Vandales tentent d'obtenir la conversion des populations locales à leur propre religion. Cette persécution reste d'interprétation difficile. Elle semble avoir surtout visé le clergé catholique, qui anime la résistance à l'invasion puis appelle de ses vœux une reconquête de la province par les pouvoirs romains. Peut-être les Vandales souhaitent-ils aussi réunir religieusement leurs sujets autour de l'arianisme, tout comme l'Empire unifiait les siens autour du catholicisme.

3. Déjà, beaucoup de catholiques

Le succès de l'arianisme auprès des Barbares ne saurait toutefois être considéré comme universel. Au V^e siècle, plusieurs petits peuples qui cherchent à s'attirer la protection de Rome continuent de se convertir à la religion de l'empereur, qui n'est alors plus l'homéisme, mais le catholicisme nicéen.

Si les attestations sont assez nombreuses en Orient, la situation reste plus mal connue en Occident. On sait que, vers 430, les Burgondes fédérés installés autour de Worms se convertissent au catholicisme ; ils semblent avoir cherché à amadouer le général Aetius pour que celui-ci les aide à se défendre contre les Huns. Les Suèves du roi Recharius (448-456) choisissent également la foi nicéenne, dans l'espoir d'obtenir de l'aide de Valentinien III pour se stabiliser en Espagne. De même, Procope donne les Lombards pour catholiques à la fin du V^e siècle, à une époque où ils ont besoin de la protection impériale contre les autres Barbares de Pannonie. Il faut cependant remarquer que tous ces peuples, déçus dans leurs espérances, finissent par passer à l'arianisme pour obtenir le soutien des Wisigoths.

Le nomadisme confessionnel des Barbares ne doit toutefois pas être surestimé. Souvent, lorsque nos sources évoquent la conversion d'un peuple, il ne s'agit que du baptême de son souverain, qui constitue un geste plus politique que religieux. De même, les conversions individuelles au catholicisme semblent concerner plutôt les membres de l'élite. Ainsi, en Gaule, on trouve des nobles francs et des Burgondes baptisés dans les milieux les plus en contact avec l'élite romaine.

À l'exception du royaume vandale, les dirigeants barbares n'interdisent jamais à leurs sujets le passage à la foi de Nicée. Les convertis savent en effet se montrer utiles. Par exemple, la mère du roi ostrogoth Théodoric le Grand, qui est une catholique, sert d'intermédiaire entre son fils et le pape.

III. – Les formes de l'acculturation réciproque

Les conversions de Barbares à l'arianisme, puis au catholicisme, peuvent être considérées comme une forme d'acculturation à la civilisation romaine. Ces transferts sont favorisés par la coexistence des populations, mais également par l'attrait des peuples septentrionaux pour le mode de vie méditerranéen. Quant à l'influence des Barbares sur le monde romain, sans être négligeable, elle demeure plus difficile à percevoir.

1. Les mariages mixtes, vecteurs de la découverte

Le droit romain et les coutumes barbares interdisent strictement le mariage entre deux personnes de

statuts différents, *a fortiori* l'union entre individus de nationalités différentes. Les multiples rappels de cette prohibition au V^e siècle peuvent pourtant être lus comme le signe de la diffusion de cette pratique.

On identifie le plus facilement le phénomène de l'inter-mariage romano-barbare au niveau des hautes élites. En 384, le général vandale Stilicon épouse ainsi Serena, nièce de Théodose Ier ; par la suite, deux de leurs filles sont successivement unies à l'empereur Honorius. De même, en 395, la fille du général franc Bauto épouse l'empereur Arcadius et lui donne comme fils le grand Théodose II. Quant à la sœur de Théodose Ier, Galla Placidia, elle noue un premier mariage avec le roi goth Athaulf qui l'a enlevée lors de la prise de Rome. Au milieu du V^e siècle, le métissage de la classe dirigeante s'accroît. Par exemple, le patrice Ricimer, fils d'une princesse suève et d'un prince goth, était également l'oncle d'un roi burgonde et le mari de la fille d'un empereur romain.

À un niveau un peu plus bas, les familles essaient de rester dans un quant-à-soi prudent. Pendant longtemps, les membres de la bonne noblesse sénatoriale romaine n'acceptent pas de Barbares comme gendres. En revanche, on devine de nombreux mariages mixtes en Gaule au niveau des élites municipales qui cherchent à sauvegarder leur statut aux dépens, parfois, de leur honorabilité. À la fin du V^e siècle, sainte Geneviève s'appuie ainsi sur sa double origine ethnique pour protéger la ville de Paris.

Dans une majorité de cas, l'intermariage met en scène un homme barbare et une femme romaine, dans un cadre légèrement hypergamique (l'épouse étant de meilleure extraction que le mari). Ceci explique que la dame parvienne généralement à imposer sa volonté pour le choix du nom, de la religion et de la carrière de sa descendance. Légalement, les enfants nés d'intermariages devraient être considérés comme des Barbares. Mais l'opinion publique peut être changeante. Ainsi, si le général Arbogast est tenu pour Franc dans les années 390, son descendant et homonyme, le comte Arbogast, est vu comme Romain dans les années 470. De même, personne n'irait accuser l'empereur Théodose II d'être un Germain, même si plusieurs de ses ancêtres sont nés de l'autre côté du *limes*.

2. Le prestige persistant de la civilisation romaine

Si les Barbares épousent aussi souvent des Romaines, c'est sans doute par espoir de mieux intégrer une civilisation impériale jugée fascinante. Cette attirance explique la profonde acculturation du V^e siècle. Il suffit d'en évoquer quelques aspects.

En premier lieu, les Barbares qui ont servi dans l'armée romaine ont pris goût aux grades et aux dignités. Ces hommes, dont l'appartenance à la haute élite est parfois récente, apprécient notamment qu'une hiérarchie universelle les situe et les reconnaisse. Au début du V^e siècle, un Burgonde nommé Hariulf reçoit ainsi une épitaphe qui souligne son appartenance au corps d'élite des *Protectores Domestici* fondé par Constantin ; ce n'est que dans un second temps que le texte nous apprend qu'Hariulf appartient également à la famille royale de son peuple. Pour les hommes du rang, il en résulte un certain brouillage identitaire. Un brave guerrier rhénan indique ainsi dans une inscription : « Je suis un citoyen (*sic*) franc, mais sous les armes, je suis Romain. »

Outre les honneurs qu'il propose, l'Empire séduit toujours par sa civilisation matérielle raffinée. Là où les bâtiments antiques n'ont pas été trop dégradés par les troubles, les Barbares s'installent dans d'anciennes demeures romaines abandonnées ou réquisitionnées. En Aquitaine, les Goths du V^e siècle maintiennent ainsi les *villae* rurales en fonctionnement. En Afrique, les Vandales font restaurer les

thermes privés par des artisans locaux, au point qu'il est souvent impossible de lire dans les bâtiments le changement de propriétaire. Dans le Nord de l'Europe, beaucoup de résidences antiques sont toutefois trop endommagées pour être réoccupées. Les Francs s'installent alors dans des résidences de bois construites à côté des *villae* ruinées.

Ce choix d'implantation suffit à démontrer les autres attraits de la civilisation impériale, à savoir le système de grande propriété tardoantique, qui permet un mode d'exploitation des campagnes souple et particulièrement efficace. Quand ils le peuvent, les Barbares ne changent rien au régime de propriété du sol. Le parcellaire est ainsi conservé et certains domaines demeurent stables jusqu'au VII^e siècle, même si les bâtiments d'exploitation centraux sont abandonnés. Les Barbares, devenus propriétaires des *villae*, profitent de cette façon d'une rente foncière que les Romains ont imposée et théorisée.

L'usage de l'écrit administratif séduit également les chefs, qui sauvegardent partout le latin comme langue officielle, sauf en Grande-Bretagne anglo-saxonne. Dès le milieu du V^e siècle, de grands personnages portant des noms germaniques disposent d'anneaux sigillaires, qui leur servent à identifier leur correspondance et leurs actes juridiques. Plus largement, toute la haute élite barbare, masculine comme féminine, apprend rapidement à lire et parfois à écrire. Les aristocrates burgondes, ostrogoths ou vandales se piquent de poésie, de rhétorique, voire de théologie. Certains tentent d'imiter les œuvres de leurs homologues romains et d'être ainsi acceptés dans leurs cercles littéraires.

3. Des apports barbares réduits

Dans cette civilisation fusionnelle, la contribution des traditions barbares reste réduite. On parvient toutefois à deviner quelques apports.

En premier lieu, l'arrivée des Barbares change légèrement le contenu des assiettes. Au régime méditerranéen fondé sur le blé, l'huile et le vin, les hommes issus de l'espace germanique préfèrent les produits de l'élevage (viande, lait, beurre) et la cervoise d'orge. Ce changement, qui dégoûte au premier abord les vieux Romains, n'est pas nécessairement mauvais pour l'économie ou pour la santé. Dans certaines régions où la chute de la démographie avait mis en péril la céréaliculture, une reconversion vers l'élevage extensif peut ainsi être salutaire. L'apport protéinique des laitages permet également aux Barbares et à leurs émules d'être, à niveau social égal, en meilleure santé que les anciens Romains. Il reste, il est vrai, la douloureuse question de la bière, à laquelle les gosiers méditerranéens rechignent. On constate toutefois que les élites prennent l'habitude d'une double consommation : le vin sert aux repas fins, tandis que la cervoise devient la boisson des rites de sociabilité guerriers. Le premier est consommé dans de la verrerie précieuse de tradition romaine, la seconde dans des coupes en érable de facture germanique.

Un deuxième apport barbare se lit dans le vocabulaire. À partir du V^e siècle, la langue latine s'enrichit de mots issus des langues germaniques notamment dans le domaine de la guerre et des émotions. On en a parfois déduit un lien intrinsèque entre les Barbares et la violence. Mieux vaut sans doute considérer que les nouveaux venus apportent des mots qui permettent de décrire la société âpre qui est devenue celle de l'Occident depuis le III^e siècle. La langue germanique permet notamment de décrire les formes de vengeance privée qui abondent dans l'espace romain depuis la fin du Haut- Empire.

Enfin, on doit retenir l'influence des nouveaux venus sur l'orfèvrerie, qui parvient à un très haut niveau

d'élaboration. Il faut toutefois remarquer que si les motifs et les techniques sont « barbares », les matières (notamment l'ambre de la Baltique et le grenat d'Inde) continuent de suivre les voies commerciales romaines.

Pour finir, notons que l'acculturation réciproque fonctionne de façon différente selon les couches sociales : le raffinement de la vie romaine conquiert les chefs barbares, tandis que les nouveaux comportements venus d'outre-Rhin séduisent les populations locales modestes. Vers l'an 500, le roi des Ostrogoths, qui avait le sens de la formule, affirmait que « le Goth riche imite le Romain, le Romain pauvre imite le Goth ». L'onomastique témoigne de cette double évolution : dès le V^e siècle, de puissants Barbares donnent à leurs enfants des noms romains, tandis que de pauvres provinciaux romains prennent le goût des consonances germaniques.

IV. –Un discours romain en retard sur les évolutions

Par rapport à ce que l'on peut déduire des transformations socioculturelles, les sources littéraires offrent une vision simplificatrice et décalée. Presque toujours, le phénomène barbare se trouve abordé par le biais de jugements moraux, qui procèdent de l'actualisation de lieux communs remontant au fond ethnographique gréco-romain ou à la Bible.

1. Des ennemis traditionnels à l'assaut de la civilisation

Depuis l'édit de Caracalla de 212, l'idée que des personnes extérieures à la romanité puissent devenir en masse des citoyens de l'Empire était entrée dans les mœurs. Les Barbares avaient alors paru assimilables.

Le traumatisme de la défaite d'Andrinople entraîne une première rupture et un retour à un discours dur qui était celui de l'Antiquité classique. Les auteurs écrivant après 378 comme le stratège Végèce ou le sénateur Symmaque dénoncent la sauvagerie des Barbares et leur propension à la trahison. Ammien Marcellin considère même que tout ce qui est extérieur à l'Empire est régi par l'irrationalité et mérite à ce titre d'être exterminé. Cette méfiance est partagée par les membres de l'élite sociale chrétienne qui, comme Ambroise de Milan, n'ont que mépris pour les peuples extérieurs. En 397 et 399, des lois impériales viennent ainsi interdire le port de vêtements barbares à l'intérieur de la ville de Rome. Il s'agit de montrer que deux mondes s'opposent sans pouvoir se mêler. Tout au plus devine-t-on, envers les Barbares impériaux bien intégrés comme les généraux Bauto ou Stilicon, « une sympathie condescendante des lettrés romains pour de fidèles soudards » (Alain Chauvot).

Le choc de la prise de Rome en 410 renforce l'opinion publique dans ses certitudes. Depuis Bethléem, saint Jérôme réagit ainsi à l'annonce de la catastrophe en vieux romain : il déclare que les Barbares sont cruels et implacables par nature et qu'il ne fallait pas attendre autre chose d'eux. Encore admet-il, après réflexion mais sans trop y croire, que la conversion au christianisme pourrait quelque peu les civiliser. Augustin, qui occupe en 413 les trois premiers livres de sa *Cité de Dieu* à évoquer la prise de Rome, partage le même avis : Alaric n'était qu'un Barbare sanguinaire ; s'il a respecté l'asile des basiliques chrétiennes, ce fut par l'intervention de la Grâce divine. En 417, le poète Rutilius Namatianus compare

toujours les Goths d'Alaric aux Gaulois de Brennus et aux Carthaginois d'Hannibal : tous ont attaqué Rome, tous ont fini par être exterminés. Il suffit d'attendre que l'Empire retrouve sa vigueur première.

En 436, un panégyriste célèbre encore les victoires du général Aetius sur les Goths, qualifiés de « poison de l'État », comme une revanche de Rome sur la barbarie. Certes, cet auteur s'appelle Flavius Mérobaud mais, pour l'occasion, il oublie qu'il descend lui-même de Barbares romanisés.

2. Les Barbares dans la perspective chrétienne

La prise de Rome amène une nouvelle génération de penseurs romains à rompre avec la vision d'un affrontement de civilisations. Quelques chrétiens proposent ainsi de voir dans les Barbares des éléments nécessaires à l'exécution du plan providentiel de l'Histoire. Si Dieu a créé ces tribus, les hommes doivent les accepter. Il suffit simplement de comprendre dans quel but les Barbares ont été lancés sur l'Empire.

Pour Orose, qui compose ses *Histoires* à la fin des années 410, l'invasion constitue un châtement céleste, dont la finalité est d'obliger les Romains à se détourner de leurs péchés. Toutefois, ces sauvages sont providentiellement destinés à se convertir au christianisme, le jour où l'Empire reprendra des forces. Ce modèle de pensée, qui permet de réunir la pensée romaine traditionnelle et les espérances chrétiennes, devient rapidement dominant dans l'Église. Jusqu'à la fin du VI^e siècle, le siège pontifical adhère à cette conception optimiste de la situation.

Pour d'autres chrétiens, les dévastations en Italie, en Gaule et en Espagne semblent annoncer la fin du monde. L'éclipse totale de soleil survenue le 19 juillet 418 achève de troubler les esprits, et quelques prédicateurs déclarent que les Barbares constituent les instruments de l'Apocalypse. En Espagne, le chroniqueur Hydace de Chaves rapporte les prodiges inquiétants qui accompagnent l'invasion suève. Depuis Minorque, l'évêque Sévère écrit une lettre encyclique pour proposer à ses collègues les mesures à prendre avant la Fin des Temps.

Au milieu du V^e siècle, un prêtre de Marseille, Salvien, expose un point de vue original dans son traité *Du gouvernement de Dieu*. Selon lui, les Barbares sont bien des agents de Dieu destinés à punir les Romains, mais ils ont été choisis par le Ciel parce qu'ils se comportent mieux que les prétendus civilisés. Salvien choisit ainsi de fermer les yeux sur les exactions pour se focaliser sur la seule pureté d'âme des Barbares. Ainsi remarque-t-il que les Vandales ont fermé les lupanars de Carthage, alors que le clergé local tolérait, voire fréquentait, ces établissements. Plus honnêtes et plus pudiques, les envahisseurs sont aussi plus pieux. Salvien va jusqu'à leur pardonner leur arianisme, qui résulte selon lui des mauvais évêques qui les ont convertis. « Ils se trompent, mais de bonne foi », dit-il. Pour autant, on ne distingue chez Salvien aucune sympathie réelle envers les conquérants des Gaules. Le prêtre marseillais cherche surtout à choquer ses contemporains romains pour susciter un sursaut moral.

3. De nouveaux maîtres avec qui on devra composer

La génération qui suit Salvien et qui est active dans les années 450-480 n'a pas connu l'Empire libre de la présence barbare. Elle ne peut plus expliquer le phénomène par une faiblesse temporaire de Rome ou par une colère passagère de Dieu. Comme l'usage du *foedus* donne un vernis de légitimité à l'occupation

des provinces par les peuples extérieurs, les élites romaines commencent lentement à modifier leur attitude intellectuelle.

Le cas de l'Aquitaine est le mieux connu. Dès les années 450, les sénateurs locaux découvrent l'intérêt de l'installation des Goths. Certes, le système de l'hospitalité les oblige à céder une partie de leurs terres à des hommes qui chantent faux et qui mangent de l'ail cru. Mais, en échange, l'Aquitaine est protégée des raids saxons. De plus, on a vu que les sénateurs aquitains s'appuient sur les Goths pour élever un Gallo-Romain, Avitus, sur le trône impérial en 455.

Alors que le pouvoir central se désagrège, certains notables romains s'engagent plus avant dans la collaboration avec les Barbares. Au milieu du V^e siècle, un sénateur apprend ainsi la langue burgonde. D'autres proposent leurs compétences aux rois barbares en matière législative, fiscale ou littéraire. Les derniers sursauts de vie de l'Empire sont parfois dangereux pour ces opportunistes. En 471, un certain Séronat est ainsi condamné à mort pour avoir servi les Goths contre les intérêts romains.

En pratique, la plupart des grandes familles se montrent hésitantes quant à l'attitude à adopter. Le neveu de l'empereur Avitus, Sidoine Apollinaire, est ainsi très proche des Barbares dans les années 460, puis très hostile durant la décennie suivante, avant de retrouver un *modus vivendi* en 480. En 475, en Auvergne, on assiste également à l'affrontement entre deux sénateurs, Victorius et Eucher, l'un s'étant rallié au camp gothique, l'autre restant un défenseur jusqu'au-boutiste de l'Empire.

Pour les élites romaines de la fin du V^e siècle, trois possibilités restent ouvertes pour interpréter le phénomène barbare. La première est de penser qu'il ne s'agit que d'une très longue éclipse de la puissance romaine : cette conception amène beaucoup d'Africains et un certain nombre d'Italiens à espérer une reconquête impériale venue d'Orient. Une deuxième possibilité est de voir dans les Barbares les vrais héritiers de Rome : les derniers sénateurs entrent alors au service des rois et les aident à fonder des États territoriaux ; en échange, ils obtiennent des postes rémunérateurs dans les nouvelles administrations. Enfin, quelques-uns estiment qu'il est impossible de se soumettre aux Barbares et de rester un vrai Romain ; pour ceux-là, l'entrée dans le haut clergé constitue une solution de repli, permettant de sauvegarder le statut social sans sacrifier les scrupules de classe.

Chapitre V

La construction des États barbares

De la présence permanente de Barbares fédérés sur le sol des provinces romaines à l'établissement d'États autonomes, il y a un pas important. Celui-ci est généralement franchi entre le milieu du Ve et le début du VI^e siècle. Pendant ces quelques décennies, l'appropriation progressive des pouvoirs régaliens par les chefs barbares entre en résonance avec la désorganisation finale de la structure impériale en Occident. Pour autant, les nouveaux royaumes ne sont appelés « barbares » que par les historiens. Pour les contemporains, la plupart des nouveaux États sont perçus comme des continuateurs directs de Rome, tant sur le plan administratif que juridique.

I. –De nouveaux États

Par État barbare, on entend généralement une structure territoriale dirigée par un roi non romain et établie sur le sol d'une ancienne province impériale. La date de 476 n'est guère significative en la matière. Certains royaumes voient le jour bien avant l'effondrement de l'Empire d'Occident, tandis que d'autres sont des créations tardives.

Carte 3 : l'Occident barbare au début du VI^e siècle



Conception : B. Dumézil, M. Coumert, réalisation : G. Couix, UBO

1. Des héritiers directs de l'Empire : Wisigoths, Burgondes, Ostrogoths, Vandales

Le premier royaume barbare à apparaître en Europe est celui des Goths. À la suite du *foedus* passé par le roi Wallia en 418, ce peuple reçoit la garde d'un espace situé entre Toulouse et Bordeaux. À partir de cette base aquitaine, les Goths mènent une série de conquêtes en Provence et en Espagne. Sous le règne de Théodoric II (453-466) et surtout sous celui d'Euric (466-484), un État structuré commence à voir le jour, avec pour capitale Toulouse. Malgré des relations souvent tendues avec l'autorité impériale, les Goths bénéficient d'un large soutien de la population gallo-romaine. La plupart des membres de l'aristocratie sénatoriale gauloise acceptent les postes administratifs offerts par Euric et par son successeur Alaric II (484-507). Vaincus par les Francs à la bataille de Vouillé (507), les Goths se replient sur l'Espagne, où la ville de Tolède devient leur capitale. Le nom de Wisigoths leur permet alors de se distinguer des Goths installés en Italie, appelés Ostrogoths.

L'histoire des Burgondes est assez comparable. Ce petit peuple de la haute vallée du Rhin est vaincu par Aetius en 437, puis installé avec un *foedus* vers 456 sur les bords du lac Léman. Profitant de l'affaiblissement de la puissance impériale et d'une alliance opportune avec les Wisigoths, les Burgondes

étendent leur domination à la vallée du Rhône. Cette histoire particulière amène la dynastie royale burgonde à faire assez tôt le choix d'une double capitale : Lyon, où réside le souverain en titre, et Genève, où son fils ou son frère a son palais. Dès les années 470, les Burgondes nouent des liens amicaux avec l'élite gallo-romaine locale. Le royaume connaît son apogée autour de l'an 500, avant d'être victime d'une série d'attaques des Francs, qui finissent par l'annexer en 534.

La constitution du royaume ostrogoth d'Italie, légèrement plus tardive, suit le même schéma. En 488, son fondateur, Théodoric le Grand, reçoit de l'empereur Zénon l'ordre de chasser Odoacre hors d'Italie et de ramener l'autorité romaine dans la péninsule. Avec une armée ethniquement très composite, Théodoric parvient à triompher en 493, mais il refuse de rétrocéder le territoire conquis à son commanditaire. L'empereur d'Orient finit par accepter l'état de fait : Théodoric devient maître de l'Italie théoriquement au nom de Byzance. Les notables italiens acceptent sans difficulté ce compromis, d'autant qu'ils sont massivement recrutés dans la nouvelle administration. Théodoric finance en outre la restauration des cités italiennes ruinées par les troubles du V^e siècle. Deux villes bénéficient d'une attention particulière : Ravenne, dont le roi des Ostrogoths fait sa capitale, et Rome, où le Sénat est rétabli dans son ancien prestige. Un groupe de brillants intellectuels (Cassiodore, Boèce, Ennode de Pavie) permet un essor culturel parfois qualifié de « Renaissance ostrogothique ».

Alors que c'est par la négociation que la plupart des peuples s'établissent sur le sol romain, les Vandales contrôlent l'Afrique par la seule force militaire. Carthage, conquise en 439, devient leur capitale. Les Vandales se révèlent toutefois d'excellents administrateurs et adoptent presque tous les traits de la civilisation romaine. Avec le savoir-faire local, les Vandales construisent la seule flotte capable de rivaliser en Méditerranée avec celle de l'empereur ; grâce à elle, ils pillent Rome en 455 et s'emparent de la Sicile.

2. Des royaumes romano-barbares secondaires : Francs, Alamans, Suèves

Au-delà du strict pourtour de la Méditerranée occidentale, les nouveaux royaumes mettent plus de temps à se structurer.

Ainsi, la province de Belgique Seconde, située entre Reims et la mer du Nord, tombe aux mains des Francs à partir des années 450. Mais la construction d'un État est retardée par la division des roitelets francs. Au début du VI^e siècle, Clovis (481/482-511) parvient à unifier son peuple et à imposer sa dynastie, celle des Mérovingiens. Excellent stratège, il profite du soutien de l'aristocratie gallo-romaine pour opérer de nombreuses conquêtes en Gaule centrale, en Aquitaine et sur la rive droite du Rhin. Vers la fin de son règne, la capitale du royaume est établie à Paris. Sous les règnes des fils et petits-fils de Clovis, les Francs étendent encore leur aire d'influence jusqu'à devenir le peuple dominant en Europe.

À la frontière orientale du monde franc, les Alamans se sédentarisent dans la première moitié du V^e siècle entre la haute vallée du Danube et l'Alsace actuelle. On ne sait que peu de choses de leur histoire. À leur apogée, vers la fin du V^e siècle, les Alamans obéissent à un roi unitaire et disposent d'une culture matérielle originale, qui semble témoigner d'une volonté de distinction par rapport à leurs voisins. À partir du début du VI^e siècle, leur royaume est progressivement annexé par les Mérovingiens et réduit au rang de duché franc.

L'installation territoriale des Suèves est tout aussi difficile. Ce peuple, qui avait franchi le Rhin en 407, tente de disputer l'Espagne aux Vandales et aux Goths pendant cinquante ans. Malchanceux à la guerre, les Suèves doivent se contenter du Nord-Ouest de la péninsule, où ils fondent un royaume autour de la ville de Braga. Celui-ci connaît une brève période de gloire dans les années 560.

Dans l'ensemble, il semble que ces fondations secondaires s'expliquent par un phénomène d'imitation : le brillant royaume goth d'Aquitaine a notamment servi d'exemple aux Francs et aux Suèves. Avec un nouveau décalage chronologique, d'autres peuples périphériques se mettent à l'école des Francs au VI^e et surtout VII^e siècle. On devine alors l'apparition de monarchies fortes chez les Thuringiens, les Bavarois et les Frisons. Ces peuples tombent toutefois rapidement sous la domination des Mérovingiens.

3. L'énigme anglo-saxonne et bretonne

Le destin de la province romaine de Bretagne (la Grande-Bretagne) est mal connu, faute de sources écrites. Entre les années 410 et 440, Rome paraît avoir abandonné les habitants à leur sort, n'ayant plus les moyens d'assurer la défense militaire contre les Pictes le long du Mur d'Hadrien. Un historien du VIII^e siècle, Bède le Vénérable, affirme que les Romains de Bretagne auraient alors fait appel à des mercenaires barbares pour défendre la province. Ceux-ci, les Angles, les Jutes et les Saxons, seraient venus en nombre, auraient triomphé des Pictes, puis auraient envahi les terres de leurs employeurs. Dans tout l'est de la Grande-Bretagne, ces Barbares auraient fondé sept royaumes anglo-saxons (Kent, Sussex, Wessex, Essex, East Anglia, Mercie et Northumbrie). Quant aux Romains défaits, ils se seraient retirés dans l'ouest de l'île où ils auraient créé les royaumes bretons du pays de Galles.

Si le tableau géopolitique de la Bretagne du VIII^e siècle est certainement correct, l'explication historique proposée par Bède est lue aujourd'hui avec scepticisme. En premier lieu, il n'y a aucune preuve archéologique d'un départ massif de populations de Basse-Saxe et du Schleswig-Holstein au V^e siècle et du passage de cette horde par la Manche. Le nombre de migrants fut nécessairement réduit, ne serait-ce qu'à cause du faible tonnage des bateaux. Ensuite, les fouilles des sites tardo-romains de Bretagne ne permettent pas de conclure à une invasion brutale. La situation sociodémographique semble plutôt s'être lentement dégradée au cours du V^e siècle et du VI^e siècle, tandis que les habitants de l'île abandonnaient les modes d'administration romaine pour revenir à une logique clanique. Certes, l'arrivée de populations germaniques reste indiscutable. On ne saurait sinon expliquer l'abandon des parlers latins et celtiques au profit du vieil anglais.

Parmi les multiples scénarios envisagés pour la naissance des royaumes anglo-saxons, les historiens semblent actuellement préférer l'idée d'une multiplication des troubles au sein d'une province romaine désarmée. Une partie de la population se serait d'abord réorganisée autour de chefs efficaces, qui étaient d'origine barbare. Ces dirigeants, incapables de maintenir le système fiscal romain, se seraient orientés vers une économie de pillage. Quant à la réorganisation politique de la Bretagne en royaumes territoriaux, elle pourrait ne dater que du milieu du VI^e siècle, sous l'influence des Francs qui avaient une influence forte sur le sud-est de l'île.

4. La reconquête de Justinien et la naissance du royaume lombard

Un dernier facteur d'explication à la naissance des royaumes barbares est à chercher dans la politique byzantine. L'empereur Justinien (527-565) occupe, en effet, son long règne à tenter de reprendre pied militairement en Occident et ses interventions perturbent le fragile équilibre des États barbares.

La première victime de la Reconquête byzantine est l'Afrique vandale, qui tombe presque sans coup férir en 534. L'espace conquis se voit immédiatement réorganisé en province byzantine et reste sous autorité impériale jusqu'à la conquête arabe.

L'objectif principal de Byzance reste toutefois la récupération de Rome et de l'Italie. Or, en 535, la reine des Ostrogoths, Amalasonthe, est assassinée par son parent Théodat, qui usurpe la couronne. Justinien exploite ce *casus belli* pour justifier une intervention militaire. La guerre d'Italie n'a toutefois rien de commun avec la promenade militaire en Afrique. La conquête byzantine laisse l'Italie exsangue, d'autant plus que les troupes impériales apportent avec elles la peste. L'affrontement perturbe en outre les cadres socio-économiques traditionnels et les aristocrates romains préfèrent se réfugier en Sicile, en Grèce ou dans des monastères ruraux. Lorsque Justinien obtient la victoire finale sur les Ostrogoths en 552, le Sénat romain a disparu. L'Empereur en est réduit à confier la gestion de l'Italie à des fonctionnaires d'origine orientale.

Dans les années 560, Byzance, attaquée en Orient par les Perses, doit réduire sa présence militaire en Italie. Parallèlement, les Francs s'allient avec les Avars qui menacent de submerger les Balkans. Profitant de la confusion, les Lombards mènent une confédération de peuples à la conquête de l'Italie. Entre 568 et 570, les défenses byzantines sont submergées et les Impériaux doivent se retrancher dans quelques réduits autour de Rome et de Ravenne. L'avènement d'un véritable royaume est toutefois freiné par la grande faiblesse de la royauté lombarde, alors que les ducs disposent d'une indépendance considérable. Il faut attendre le règne d'Authari (584-590) pour assister à l'émergence d'une administration centrale. La capitale lombarde s'installe alors à Pavie.

II. –L'administration

Pour un roi barbare, gérer un État territorialisé pose des problèmes beaucoup plus complexes que d'encadrer un simple groupe armé. Si le royaume reste de petite taille, comme c'est le cas dans le monde anglo-saxon, une chefferie tribale ordinaire peut suffire. Mais pour un grand espace, on doit recourir aux principes administratifs romains. Or, ceux-ci reposaient sur l'existence d'une fonction publique (*militia*), présente aussi bien au palais que dans les provinces. Au temps des royaumes barbares, les principaux agents de l'État de- meurent donc des fonctionnaires (*judices*).

1. Capitale, palais et cour

Dans la majorité des cas, les rois barbares ne choisissent pas une résidence unique et préfèrent mener une vie semi-itinérante. Les historiens romantiques ont voulu y voir une survivance du nomadisme germanique. En réalité, ce choix s'inscrit plutôt dans la stricte continuité des pratiques politiques romaines puisque, depuis le III^e siècle, les empereurs étaient devenus extrêmement mobiles pour répondre aux besoins militaires.

Si le roi barbare se déplace beaucoup, il choisit généralement une ville comme capitale (*sedes regia*).

Cette ville sert avant tout de cadre aux grandes représentations du pouvoir comme les proclamations d'édits, les réceptions d'ambassades ou les assemblées des hommes libres (les « plaids »). Cette ville abrite également un palais royal, dont l'architecture imite le modèle des résidences impériales de l'époque de la Tétrarchie. Il s'agit généralement d'un ensemble bipolaire, qui réunit une salle de réception à plan basilical (*aula*) et un sanctuaire important. Le palais des rois goths de Toulouse se trouvait ainsi à proximité immédiat d'une grande église arienne, la Daurade.

En raison de son caractère semi-itinérant, la cour comprend un personnel relativement restreint. Celui-ci se partage entre les officiers palatins, chargés de la haute administration, et les officiers de la maison, qui assurent le bien-être domestique du roi. On observe toutefois une confusion croissante entre service public et service privé du souverain. Ainsi, dans le monde franc, le maire du palais, au départ simple intendant de la maison du roi, devient au début du VII^e siècle le chef de l'administration centrale. Cette évolution a été souvent considérée comme un signe de l'absence de sens de l'État chez les Barbares. En réalité, à la même époque, on observe au palais de Constantinople une confusion comparable entre les sphères domestique et publique.

Sur le modèle de Rome, la cour barbare demeure un centre culturel majeur. Poètes et rhéteurs se mettent au service de la propagande royale, notamment chez les Vandales, les Ostrogoths et les Francs. La production littéraire, pour autant que l'on puisse en juger, est intégralement composée en latin, considérée comme la seule langue de culture. Artistes et artisans sont également attirés par le mécénat des souverains. Le niveau technologique qu'ils déploient pour exalter le pouvoir barbare n'a rien à envier à celui de l'Antiquité tardive. Ainsi, la plus lourde coupole monolithe jamais construite en Italie est celle qui surplombe le mausolée de Théodoric le Grand († 526) à Ravenne.

2. L'administration locale

Dès l'Antiquité tardive, le véritable niveau d'administration du territoire n'était pas celui de la province, mais celui de la cité. Dans la plupart des cas, la ville était gérée par deux acteurs : un conseil municipal appelé « curie », composé de membres dénommés « curiales », et un représentant local du souverain.

Les curiales, recrutés parmi les notables locaux, assuraient traditionnellement le prélèvement de l'impôt local et sa remise au souverain. Mais la grande crise financière du III^e siècle entraîne une crise de la curie, dont la plupart des membres cherchent désormais à fuir leurs obligations. À la suite des empereurs, les rois wisigoths tentent de sauver l'institution municipale, notamment en interdisant aux curiales de démissionner. Les curies ne semblent toutefois pas avoir survécu au VI^e siècle. Seul le monde mérovingien a probablement conservé ces structures sous une forme résiduelle pour assurer l'enregistrement des contrats et des testaments.

La fuite des curiales oblige l'empereur, dès le IV^e siècle, à nommer un agent permanent de l'État au sein de la cité. Son titre reste longtemps fluctuant et ne se fixe que vers 470 sous la forme « comte de la cité » (*comes civitatis*). Les différents royaumes barbares conservent cette institution. Jusqu'au IX^e siècle, le comte demeure donc un fonctionnaire, salarié et révocable, que le roi charge d'administrer la justice, de percevoir l'impôt et de conduire à la guerre le contingent militaire local. Le ressort territorial du comte reste dans la majorité des cas la cité romaine (*civitas*), c'est-à-dire la ville et son territoire. La désignation de ce territoire évolue toutefois en faveur du terme latin *pagus*, d'où est issu en français le mot « pays », et que l'on traduit généralement par « comté ».

Dans certaines zones, il arrive qu'un souverain décide de rassembler plusieurs comtés sous l'autorité d'un seul haut fonctionnaire. Celui-ci reçoit alors les titres de « duc » ou de « patrice », inspirés des dignités romaines. À l'exception de l'Espagne et de l'Italie, il ne semble toutefois pas que cet échelon provincial ait durablement survécu. Pour des raisons de prestige, les Ostrogoths tentent de reconstituer le niveau suprarégional des préfectures du prétoire, mais la reconquête de Justinien met fin à cette expérience.

Dans l'ensemble, les effectifs de la fonction publique barbare ne semblent pas en recul par rapport à ceux du IV^e siècle. Or, il faut rappeler que sous la Tétrarchie, le monde romain avait connu une explosion sans précédent du nombre des agents de l'État. On ne peut donc pas parler de sous-encadrement des populations dans les royaumes barbares : l'échelon municipal est le seul à avoir connu une véritable érosion.

Sur un plan formel, les modes d'administration demeurent inchangés. L'écrit domine au moins jusqu'au début du VII^e siècle et des formulaires standardisés sont utilisés pour la production d'actes publics. Seul l'exercice de la justice semble avoir connu quelques modifications, puisque le comte préside un tribunal local de type germanique, le *mallus*.

3. Le difficile maintien de l'impôt et le développement des fiscs

Pour maintenir un système de fonctionnariat comparable à celui de Rome, encore faut-il conserver un Trésor public riche. Outre le butin emporté sur l'ennemi, appréciable mais irrégulier, les États barbares disposent de deux sources principales de recettes.

En premier lieu, les nouveaux royaumes ont théoriquement hérité du puissant système d'imposition mis en place par l'Empire à la fin du III^e siècle. Il est toutefois difficile de déterminer dans quelle mesure les redevances sont réellement payées. L'impôt foncier pose notamment de considérables problèmes de perception, dans la mesure où il oblige l'État à des révisions régulières du cadastre et des rôles fiscaux. Les Mérovingiens semblent avoir entretenu le système jusque vers 600. Mais les octrois d'exemptions de l'impôt foncier ont tendance à se développer au profit d'abord des fédérés barbares, puis des grandes Églises (ariennes ou catholiques), des principaux monastères et même, dans certains cas, de cités prestigieuses (Arles, Tours ou Lyon). De nombreux Romains semblent également se faire passer pour des Barbares afin de bénéficier de la franchise d'impôt.

Les États barbares paraissent beaucoup plus efficaces dans le maintien des impôts indirects, notamment de toutes les taxes sur les déplacements ou sur les transactions. Le prélèvement peut en effet être accompli à moindre coût par des agents royaux installés à la rupture de charge des marchandises. Ce phénomène explique l'enjeu stratégique que constitue le contrôle des grands ports méditerranéens comme Ravenne, Marseille, Carthagène ou Séville.

La seconde grande ressource du Trésor public vient de la gestion des terres publiques. Au cours du V^e siècle, les rois barbares s'emparent en effet des domaines impériaux situés dans les provinces qu'ils contrôlent. Désignés sous le nom de « fiscs », ces domaines regroupent de vastes exploitations agricoles, mais aussi des mines, des forêts, des ateliers textiles d'État (les gynécées) et des arsenaux. Les

fiscs forment un patrimoine prodigieux, que les rois barbares préservent au mieux et enrichissent constamment en confisquant (c'est-à-dire au sens premier, en ajoutant aux fiscs) les biens des personnes condamnées en procès.

Les productions des fiscs servent avant tout à alimenter le palais en vivres, en chevaux, en armes et en métaux précieux. Mais une partie des domaines est également utilisée pour payer ses fonctionnaires en nature. Exceptionnellement, un roi peut accepter de donner un de ces fiscs à une institution religieuse ou, plus rarement, à un particulier. Ce geste de prestige lui permet d'obtenir la fidélité sans faille du bénéficiaire.

III. – Le rôle structurant du droit barbare

Bien que des coutumes tribales aient existé dans l'Antiquité sous une forme orale, les Barbares ne se mettent à composer du droit écrit qu'à partir du moment où ils disposent de royaumes territorialisés. À de très rares exceptions, toutes les nouvelles lois sont rédigées en latin.

1. Le principe de personnalité de droit

À partir de 212, l'Empire romain avait connu le principe de l'universalité du droit : tous les hommes libres du pourtour méditerranéen avaient la certitude d'être jugés selon les mêmes textes, produits par la même autorité. La disparition de Rome met fin à ce système. Dans les royaumes barbares, chaque individu est jugé en fonction de son identité ethnique.

Pour la majorité de Romains qui continuent de peupler les anciennes provinces, les rois barbares maintiennent en place le droit impérial. Comme le monumental *Code Théodosien* promulgué par l'empereur en 438 s'avère d'un usage difficile, le roi des Wisigoths Alaric II fait réaliser en 506 un abrégé juridique de très haute qualité, la *Loi romaine des Wisigoths* (également appelée *Bréviaire d'Alaric*). Ce code législatif constitue dès lors le socle du statut juridique de tous les Romains sous domination wisigothique ; à partir du milieu du VI^e siècle, il s'applique également dans le royaume franc.

Dans la mesure où l'État dispose d'une propriété éminente sur les terres ecclésiastiques, les rois barbares considèrent que l'Église est soumise au droit romain. Dans quelques cas, comme chez les Bavarois, tout clerc se voit également soumis à la législation romaine, sans regard pour son origine ethnique réelle. Les juifs bénéficient également du statut de citoyens romains, même s'ils relèvent des tribunaux rabbiniques pour les affaires internes à leur communauté.

Le reste de la population est soumis à des « lois barbares », que chaque roi émet envers ses propres sujets. Celles-ci fixent le droit interne au peuple considéré, mais également ses rapports avec les individus ayant une autre identité ethnique (Romains ou autres Barbares). Une première vague de rédaction s'observe à la fin du V^e siècle chez les Goths du roi Euric (466-484), chez les Burgondes de Gondebaud (476-516) et probablement chez les Francs de Clovis (482-511), si on lui attribue la composition de la première version du *Pacte de la loi salique*. De nouveaux efforts législatifs ont lieu au début du VII^e siècle chez les peuples soumis aux Mérovingiens ou cherchant à les imiter, comme les Anglo-Saxons du Kent. Les Lombards restent en revanche dépourvus de code de lois avant le règne de Rothari (636-652).

Dans l'ensemble, les lois barbares constituent surtout des codes de droit privé. Pour le droit public, les nouveaux États devaient s'en remettre au droit romain. Certains historiens en sont ainsi venus à se demander si la personnalité des lois ne constitue pas une simple illusion documentaire : les abrégés de droit romain et les nouvelles lois barbares pourraient parfois s'adresser aux mêmes populations. La question reste difficile à trancher.

À côté des lois romaines et des lois barbares, les souverains ne renoncent pas à produire un peu de droit territorial. Certains édits mérovingiens sont ainsi valables pour l'ensemble des sujets du roi des Francs. De même, le *Code de Recceswinth* publié en 654 avait pour vocation de s'appliquer à tous les Espagnols, Romains ou Wisigoths.

2. De nouveaux modes de règlement des conflits

Le contenu des lois barbares est extrêmement variable, mais il vise surtout à proposer des modes de règlement des conflits. Il s'agit notamment d'établir des procédures permettant d'éviter le déclenchement de cycles de vengeance (les « faides ») entre le groupe familial de l'agresseur et celui de sa victime.

Par rapport au droit romain classique, une première nouveauté est le principe des amendes de composition. Pour expier un meurtre, un Barbare peut ainsi proposer de verser à la famille de sa victime une somme proportionnelle à la valeur symbolique du défunt dans la société. Cette somme est appelée *wergeld* (littéralement, le « prix de l'homme ») et elle atteint généralement son maximum pour un guerrier jeune ou pour une femme en âge de procréer. Plus largement, le droit barbare fixe une série d'amendes de composition pour les vols, les violences, les atteintes à la pudeur, voire les insultes ou les calomnies.

Quelques lois barbares introduisent en outre la notion d'épreuve judiciaire. Lorsque les preuves ordinaires (documents écrits, témoignages, serments) ne suffisent pas à découvrir la vérité, le juge peut demander de procéder à une ordalie, c'est-à-dire à une convocation du surnaturel pour déterminer qui a menti. Le suspect est alors invité à récupérer un anneau au fond d'un chaudron d'eau bouillante, à tenir un morceau de fer porté au rouge sans que sa main ne brûle... La loi des Burgondes prévoit même le recours au duel judiciaire. À la suite de Voltaire, les commentateurs ont souvent glosé sur le caractère irrationnel de ces procédures et sur leurs origines nécessairement barbares. Aujourd'hui, les historiens sont plus nuancés. L'Ancien Testament, qui présente de nombreux cas de jugements de Dieu, a pu avoir une influence importante sur les législateurs barbares. Par ailleurs, les procédures bizarres et violentes évoquées par les textes normatifs ne se rencontrent presque jamais dans les écrits narratifs : l'ordalie ne constitue donc peut-être que la menace ultime brandie par le juge pour éviter les faux témoignages.

Parmi les nouveautés qu'il propose, le droit barbare introduit également un devoir de protection de la femme, le *mundium*. Celui-ci est d'abord la propriété du père, qui le vend à l'époux au moment du mariage. Le roi récupère celui des orphelines et, dans certains cas, les veuves peuvent disposer du leur. Ce dispositif ne doit toutefois pas laisser croire qu'une femme barbare peut « s'acheter » aux membres de sa famille. Il s'agit simplement d'une disposition contraignante visant à garantir sa sécurité et notamment à la mettre à l'abri des rapt, qui sont strictement interdits par le droit barbare.

3. Un instrument de prestige royal

Dans le système du droit barbare, à la différence de celui du droit romain, le souverain ne joue pas toujours un rôle central dans le règlement des conflits. Il se contente d'édicter la loi, mais n'encadre pas l'ensemble de son application. Dans bien des cas, il semble d'ailleurs que la législation barbare n'est pas mise en application pour trancher les procès. Le recours à des règlements infrajudiciaires (vengeance, accord amiable, pardon chrétien) ou parajudiciaires (arbitrage d'un puissant personnage local, recours à la puissance des reliques) semble être la norme. Même le tribunal du palais choisit parfois de proposer des médiations plutôt que d'appliquer les lois. Si le droit barbare est notoirement sous-utilisé, pourquoi un souverain prend-il la peine de le promulguer ?

En premier lieu, comme dans toute société, la fixation du droit constitue un enjeu d'autorité : est reconnu comme chef celui qui est capable de déterminer quels sont les comportements « normaux ». Paradoxalement, il est bien connu par l'ethnologie que le charisme d'un législateur est inversement proportionnel à son respect personnel des règlements. De fait, les rois barbares qui interdisent l'inceste à leurs sujets épousent leurs belles-sœurs ; ceux qui punissent de mort le parricide sont les premiers à éliminer leurs parents... Le souverain fixe la norme en la disant, mais aussi en la transgressant.

En deuxième lieu, l'activité législative permet de revendiquer l'héritage institutionnel de Rome. L'empereur romain (*princeps*) s'est imposé à partir du III^e siècle comme la principale source du droit. Le roi barbare, en produisant à son tour des lois, démontre qu'il est bien le successeur de Constantin ou de Théodose. Cette volonté d'imitation de l'Empire semble particulièrement forte chez les Wisigoths.

Enfin, fixer la norme permet parfois aux souverains barbares de créer un consensus social. Les rois francs, par exemple, ne promulguent leurs lois qu'après avoir solennellement consulté les Grands du royaume au cours d'un plaid général. Les souverains burgondes font contresigner leurs codes législatifs par tous les comtes de leur royaume. Quant aux Anglo-Saxons, ils font lire devant leur peuple les nouvelles lois pour obtenir approbation. L'activité législative sert ainsi de rituel d'unanimité permettant de conforter le roi et sa politique.

Dans quelques cas, la rédaction d'une loi nationale peut être ordonnée par un pouvoir étranger. C'est le cas notamment des Bavarois, dont le code législatif est composé au VII^e siècle par les Mérovingiens. Dans ce cas, la fixation de la norme sert à démontrer le pouvoir hégémonique de l'autorité extérieure.

IV. – Une soumission conservée envers le pouvoir impérial

Malgré leur prise d'indépendance, les rois barbares continuent, au moins jusqu'à la fin du VI^e siècle, de s'affirmer les serviteurs de l'Empire romain incarné désormais par Byzance.

1. Des rois fonctionnaires ou dignitaires

Les rois, devenus autonomes, conservent des titres issus du système impérial. On peut expliquer le maintien de cette fidélité par plusieurs facteurs.

En premier lieu, les Barbares, comme tous les habitants du pourtour méditerranéen depuis le IV^e siècle,

sont avides de dignités, ces appellations vides mais ronflantes qui permettent à un individu de se situer dans la hiérarchie universelle. Or, seul l'empereur peut distribuer les hautes dignités. En 508, Clovis reçoit ainsi les insignes de consul honoraire pour services rendus à Byzance. Et en 519, le roi des Ostrogoths Théodoric obtient le consulat ordinaire pour son gendre Eutharic, qui est son successeur désigné.

Ensuite, les rois barbares affichent des titres de commandement romains dont ils disposent pour mieux s'assurer la fidélité des élites locales. En 482, l'évêque Remi de Reims considère ainsi normal de se soumettre à Clovis, non parce que celui-ci est roi des Francs, mais parce qu'il est gouverneur de la province de Belgique Seconde. Autour de l'an 500, les rois burgondes demandent également à plusieurs reprises à l'empereur de leur confirmer le titre de « maîtres de la milice des Gaules », qui leur confère une autorité militaire théorique sur leur territoire.

Dans certains cas, les souverains barbares tentent de renchérir sur ce capital de légitimité romain. Les rois ostrogoths et wisigoths ajoutent notamment à leur titulature le nom de Flavius, qui était celui de Constantin ; ainsi, ils se rattachent symboliquement à la dynastie impériale. De même, les rois francs les plus ambitieux accomplissent les gestes de représentation qui étaient ceux des maîtres de Rome : ils donnent des courses de chars, font construire des cirques ou célèbrent des triomphes. La scène la plus impressionnante a toutefois lieu en 500, lorsque l'Ostrogoth Théodoric le Grand vient à Rome célébrer ses trente ans de règne (*tricennalia*). Jusque-là, seuls des empereurs romains avaient célébré de tels anniversaires d'avènements.

2. Les Barbares dans la diplomatie byzantine

Si les rois barbares gardent les yeux tournés vers l'empereur, c'est aussi parce qu'il reste, malgré son éloignement, l'un des principaux acteurs de la scène internationale.

À la différence de la plupart des royaumes occidentaux, Byzance a conservé à la fois une monnaie d'or stable (le *nomisma*) et un système d'imposition performant. L'ensemble offre à l'empereur des disponibilités considérables en numéraire. Même si Byzance manque chroniquement de soldats, son or lui permet d'intervenir en Occident barbare. Face à ces ingérences, les nouveaux États doivent se positionner.

Jusqu'au début du VI^e siècle, les Barbares, quoique territorialisés, acceptent souvent de servir de mercenaires pour le compte de Byzance. L'empereur peut alors jouer un royaume contre un autre, dans des stratégies souvent complexes. Ainsi, en 507, pour tenter de fragiliser Théodoric le Grand en Italie, Byzance lance les Francs et les Burgondes contre les Wisigoths de Gaule, qui sont les alliés du roi des Ostrogoths.

À partir des années 530, l'empereur tente de mener des opérations directes en Occident, avec des armées dirigées par des généraux romains mais composées de soldats barbares orientaux. La « Reconquête de Justinien » ne touche que l'Italie, l'Afrique et le Sud de l'Espagne, mais elle nuit beaucoup à la réputation de l'Empire. Les débats théologiques sur la nature du Christ contribuent également à éloigner l'Occident barbare de Constantinople.

Les années 570 et 580 sont marquées par une phase de repli de l'Empire. Byzance se contente désormais

de conserver les territoires acquis, qui se limitent en Europe occidentale à quelques enclaves comme Ravenne, Rome ou Carthagène. Pour éviter que les pouvoirs barbares ne récupèrent ces villes, l'empereur prend des otages dans les familles royales, corrompt des généraux ennemis ou finance des usurpateurs dans l'espoir de semer le dés-ordre dans les nouveaux royaumes. Cette nouvelle politique, peu coûteuse, se révèle globalement efficace ; mais elle nuit au prestige de l'Empire.

3. Un éloignement progressif

La plupart des rois barbares cessent d'avoir une vision romano-centrique du monde vers la fin du VI^e siècle.

Les usages monétaires constituent un premier indice. Jusqu'à dans les années 570, les États occidentaux restent globalement fidèles au système romain dans leur monnayage. Les pièces d'or barbares sont d'ailleurs frappées à l'image de l'empereur d'Orient. Le roi des Francs Théodebert I^{er} (533-547) avait certes fait réaliser une émission à son propre nom, mais il ne s'agissait que d'une provocation ponctuelle. En revanche, à partir du règne de Léovigild (568-586), les Wisigoths abandonnent totalement la référence byzantine sur leur monnayage et se font représenter avec un costume semblable à celui de l'empereur. Les autres peuples suivent peu à peu cet exemple.

Les usages de chancellerie semblent également en évolution. Jusqu'à dans les années 580, les rois barbares utilisent le titre de « Mon Père » pour désigner l'empereur, marquant par là leur soumission symbolique. Ce titre disparaît au VII^e siècle. Parallèlement, les échanges d'ambassades entre Orient et Occident se raréfient.

Outre les mauvais souvenirs de la « Reconquête de Justinien », plusieurs facteurs permettent d'expliquer cet éloignement. Le premier est la peste, qui devient endémique en Méditerranée et brise les vieux circuits commerciaux entre l'Orient et l'Occident vers 600. En deuxième lieu, l'empereur, qui subit revers sur revers contre les Perses à partir de 570, se désintéresse des Barbares occidentaux. Enfin, au VII^e siècle, les nouveaux royaumes sont désormais tous convertis au catholicisme. Cela les amène soit à suspecter Byzance d'hérésie, soit à rechercher un nouvel interlocuteur en la personne du pape.

Chapitre VI

La conversion des royaumes barbares

Au cours des VI^e et VII^e siècles, les États occidentaux connaissent un processus de stabilisation. Celle-ci est notamment marquée par un rapprochement entre les élites locales romaines et les élites barbares. Peu à peu, les identités anciennes s'affaiblissent, puis se fondent en de nouvelles identités synthétiques, qualifiées souvent de « nationales ». Cette transformation résulte d'un large ensemble de facteurs sociaux, économiques et politiques. Toutefois, les historiens s'accordent généralement à reconnaître un rôle important à la dimension religieuse, qui s'exprime par la conversion générale des Barbares au catholicisme romain.

I. – L'Église catholique, auxiliaire de gestion

Si les Barbares entretiennent très tôt des liens avec l'épiscopat catholique, c'est avant tout parce que celui-ci constitue, avec la fonction publique, la seule institution ayant survécu à l'ordre romain. Or, pour tenir le territoire, la collaboration entre souverain et évêque s'avère généralement nécessaire.

1. La cléricatisation de l'administration locale

Malgré leurs efforts, les rois barbares peinent à administrer efficacement les villes qu'ils possèdent. Le comte de la cité est en effet retenu une partie de l'année par ses obligations militaires. De plus, la disparition progressive des curies municipales perturbe l'administration quotidienne de la ville et le prélèvement de l'impôt.

À partir de la seconde moitié du V^e siècle, la faillite de la vie civique traditionnelle a été compensée par la montée en puissance de l'Église locale. En effet, les troubles ont amené l'évêque à assumer la plupart des anciennes attributions édilitaires dévolues à la curie : il entretient la muraille, restaure les bâtiments publics et veille à l'approvisionnement de la ville. Parfois, le prélat endosse également un rôle de juge pour les affaires purement civiles. Dans tous les cas, son prestige l'amène à représenter sa cité dans les négociations avec les pouvoirs extérieurs.

Bref, pour bien administrer son territoire, le roi barbare doit nécessairement dialoguer avec ce personnage. Or, en Europe, les évêques locaux sont tous catholiques. Le roi des Wisigoths Léovigild (568-586) et le roi des Lombards Rothari (636-652) tentent bien de déployer un réseau épiscopal arien dans leurs royaumes, mais ces expériences échouent. De plus, la plupart des évêques sont issus de la vieille aristocratie romaine.

Les prélats catholiques acceptent certes sans réticence de discuter avec un roi païen ou hérétique. Pour parler d'impôt, de justice ou d'adduction d'eau, nul n'est besoin d'adhérer à la même religion. À la fin du

V^e siècle, saint Remi de Reims s'autorise ainsi à donner des conseils de bon gouvernement à un Clovis encore idolâtre. Deux générations plus tôt, saint Orens d'Auch avait accepté de servir d'ambassadeur pour sauver le royaume goth contre une attaque du général Aetius. Beaucoup d'évêques préfèrent en effet avoir comme maîtres des Barbares débonnaires, même s'ils sont ariens ou païens, plutôt que de voir la soldatesque romaine dévaster leur région.

En retour des services rendus, les rois barbares affichent leur tolérance. Le royaume d'Italie admet ainsi deux religions d'État : l'arianisme pour les Ostrogoths et le catholicisme pour les Romains. Dans une de ses lettres officielles, Théodoric le Grand proclame d'ailleurs qu'« en matière de religion, il n'est pas possible de donner d'ordre ». On voit également des souverains païens accorder des privilèges fiscaux aux Églises catholiques de leur royaume.

Des tensions confessionnelles peuvent toutefois se faire jour entre un roi et son épiscopat. En 470, l'évêque de Clermont Sidoine Apollinaire affirme ainsi que le roi Euric est « davantage le roi de sa secte que celui de son peuple » et pousse son diocèse à l'insurrection contre les Wisigoths. En 526, l'Ostrogoth Théodoric fait également emprisonner le pape sous l'accusation d'avoir volontairement saboté l'ambassade d'État dont il était chargé. Entre tous les Barbares, seuls les Vandales ariens se lancent toutefois dans une persécution sanglante du clergé catholique, notamment sous le règne de Hunéric (477-484). En réponse, l'épiscopat africain refuse totalement de collaborer avec le souverain.

2. Les pouvoirs du roi sur les évêques

Face à des prélats parfois rebelles, le roi barbare dispose toutefois d'un atout essentiel, celui de contrôler les élections épiscopales.

Selon les dispositions du concile de Nicée (325), l'évêque d'une cité doit théoriquement être choisi *clero et populo*, c'est-à-dire « par le clergé et par le peuple ». Ce mode d'élection laisse une part importante aux jeux d'influence au sein de l'élite locale et conduit souvent à des désordres. Par conséquent, dès le V^e siècle, il devient d'usage que le palais impérial donne son accord avant toute nomination.

Les rois barbares héritent du pouvoir de surveiller les élections des évêques catholiques et, généralement, ils respectent la procédure d'élection *clero et populo*. Cette tolérance leur permet d'afficher leur bienveillance envers leurs sujets romains. Le roi se doit toutefois de surveiller la régularité des élections. En 502, Théodoric le Grand accepte ainsi, à contrecœur, de mener une enquête pour déterminer qui est le pape légitime après une succession pontificale compliquée. Mais le palais peut aussi choisir de fermer les yeux sur une élévation peu canonique ; ce faisant, il s'attire l'amitié et la fidélité du nouvel évêque.

Bien souvent, les souverains vont au-delà de ce simple pouvoir de contrôle et procèdent eux-mêmes à la désignation des prélats. Clovis, alors qu'il est encore païen, choisit le nouvel évêque d'Arras, avec la complicité silencieuse de la hiérarchie catholique. Il est vrai que, dans la majorité des cas, les rois nomment comme évêques des hommes compétents : il s'agit soit de moines de haute moralité, soit d'anciens hauts fonctionnaires connus pour leurs talents d'administrateurs. Les populations locales acceptent assez facilement l'ingérence royale dans les élections épiscopales. Le scandale ne survient que lorsqu'un souverain se laisse ouvertement corrompre pour favoriser un candidat ou lorsqu'il procède à la nomination d'une personnalité extérieure à la ville.

Le contrôle des élections épiscopales ne suffit toutefois pas pour brider l'indépendance de l'épiscopat local. En effet, à partir du jour où il est consacré, tout évêque devient théoriquement inamovible. Certains profitent de cette impunité pour nuire au roi, notamment en le trahissant en faveur de l'Empire ou d'autres Barbares jugés plus favorables aux catholiques. Face à ces défections, les souverains réagissent généralement par des peines d'exil. Dans les moments de grande tension, un souverain peut également interdire aux catholiques de procéder au remplacement de leurs évêques décédés. En 475, les Wisigoths interdisent ainsi à neuf cités frondeuses de tenir leurs élections épiscopales, avant de leur restituer ce droit en échange de leur ralliement politique.

Dans l'ensemble, la coexistence d'une royauté et d'un épiscopat appartenant à deux religions différentes reste donc possible. Toutefois, il s'agit d'un exercice politique virtuose, imposant aux deux parties à la fois une grande prudence et un sens aigu du bien public.

II. –Les conversions nationales

Si les évêques catholiques acceptent de collaborer avec des rois païens ou ariens, ils ne font preuve d'aucun dynamisme pour prêcher la conversion. La conception d'Orose, selon qui seul le retour en force de l'Empire permettra l'évangélisation, est encore prégnante. Ce sont donc plutôt les revers politiques que connaissent les États ariens à partir de la fin du V^e siècle qui amènent plusieurs souverains à se détacher de l'hérésie. Au même moment, l'orthodoxie romaine devient soudain attirante, alors que le pouvoir byzantin semble enchaîner les victoires. Par ailleurs, une maxime politique de l'Empire romain tardif voulait que, dans un État, l'unité religieuse conforte l'unité politique. Et l'on peut croire que ce principe demeurerait présent à l'esprit des dirigeants barbares romanisés.

1. Le processus de conversion

Tous les royaumes barbares connaissent une conversion par le haut, c'est-à-dire commençant par l'élite sociale pour finir par les basses classes. Cette mutation religieuse s'opère selon un processus assez lent, presque similaire dans tous les États.

Une première phase de la conversion apparaît lorsqu'un souverain barbare, sans se convertir, commence à donner des marques de faveur exceptionnelles au catholicisme sous la forme de privilèges ou de donations de terres. C'est le cas chez les Francs dès les années 470 et chez Burgondes dans les années 500. On comprend alors que le dirigeant est en train d'abandonner progressivement sa religion tribale, mais sans oser rendre sa décision publique, de peur de donner l'impression de trahir ses ancêtres. Dans certains cas, le roi reçoit le baptême à titre individuel, mais continue d'accomplir les rituels de son ancienne religion à titre public. Dans les années 620, Raedwald d'East Anglia continue ainsi de sacrifier dans le temple païen du palais, mais il y fait aménager un autel chrétien pour ses dévotions personnelles.

Une deuxième phase correspond à la conversion officielle du roi barbare au catholicisme. Le Franc Clovis ouvre le mouvement, peu après 500, suivi par le prince héritier burgonde Sigismond vers 506-508. Le roi des Wisigoths Reccared abandonne l'arianisme en 589 et, après de longues hésitations, la dynastie lombarde devient définitivement catholique vers 655. Quant aux souverains anglo-saxons, leur conversion s'échelonne entre les années 600 et 680, sous la triple influence de la royauté mérovingienne, des moines irlandais et de missionnaires envoyés par le pape. La conversion du roi barbare est

généralement accompagnée de la convocation d'une assemblée des Grands, qui doivent décider du changement de religion d'État. Ce moment s'avère périlleux pour la dynastie, dans la mesure où une réaction des tenants de l'ancienne religion peut s'y faire jour.

Si la crise est passée avec succès, le roi invite son aristocratie à le suivre dans son choix, notamment en réservant les postes de fonctionnaires à ses seuls coreligionnaires. Après quelque temps d'acclimatation, l'État peut alors ouvrir une troisième phase de la conversion, marquée par la destruction autoritaire des signes de l'ancienne religion. Dans le monde franc, les fils de Clovis brûlent ainsi les anciens lieux de culte païens. De même, les Wisigoths ordonnent la destruction des livres liturgiques ariens peu après leur conversion.

La christianisation en profondeur des institutions constitue la quatrième étape de la conversion. Cette phase est marquée par l'émission d'une ordonnance royale imposant à tous les sujets d'observer le repos dominical, y compris en matière de tenue des procès civils. Dans la plupart des royaumes, cette initiative n'apparaît toutefois qu'un siècle après la conversion du premier dirigeant. À une époque où toute la noblesse est déjà convertie, il s'agit d'imposer les normes chrétiennes au petit peuple.

2. Une fusion accélérée des Barbares avec les populations indigènes

Dans les nouveaux royaumes, l'effacement de la distance religieuse entre les Romains et les Barbares facilite le rapprochement des deux composantes de la population. Pour être exact, la conversion permet aux deux élites de se rassembler autour de pratiques sociales communes.

Pour un noble barbare, devenir catholique signifie pouvoir enfin accéder au haut clergé, dont les pouvoirs temporels et spirituels étaient jusque-là réservés à l'aristocratie romaine. Or, on constate que l'entrée de Barbares dans l'épiscopat suit toujours de près la conversion nationale. Ainsi, les premiers évêques francs apparaissent moins de dix ans après le baptême de Clovis. Mieux encore, chez les Wisigoths, le roi Reccared ordonne en 589 que les anciens prêtres ariens soient reçus dans la hiérarchie catholique en conservant leurs titres et leurs fonctions.

La conversion permet également aux Barbares d'accroître leurs contacts quotidiens avec les Romains. En effet, aucune prescription canonique ne vient interdire les repas communs ou les intermariages entre membres d'une même foi. Le métissage de l'aristocratie s'amplifie d'autant. Plus largement, les deux élites déploient désormais des stratégies sociales identiques. Ainsi, dès le VI^e siècle, beaucoup de riches propriétaires font construire sur leurs terres de petites chapelles privées où leurs dépendants, romains comme barbares, viennent faire leurs dévotions. Comme le propriétaire d'un lieu de culte dispose du droit de nommer le prêtre desservant, la famille du fondateur garde au fil des générations un contrôle fort sur ce lieu de prière. Beaucoup de Barbares parviennent ainsi à s'enraciner dans les campagnes.

D'un point de vue archéologique, c'est au moment des funérailles que les stratégies sociales des groupes dominants se mettent le plus clairement en scène. Jusqu'à la conversion, les élites païennes et les élites chrétiennes conservaient des pratiques extrêmement différentes, qui témoignaient de la distance entre les Barbares et les Romains. À partir du moment où les Barbares deviennent catholiques, ils se convertissent également à la mode romaine de l'inhumation *ad sanctos* (« auprès des saints »). Bien souvent, les défunts d'une même parentèle sont enterrés à l'intérieur d'un même sanctuaire, qui est

généralement la petite chapelle privée installée sur les terres familiales. Parfois, la famille déplace également le corps des ancêtres du tumulus païen où ils reposaient vers la nouvelle église, de façon à faire oublier que le lignage était idolâtre jusqu'à une date parfois récente.

À terme, plus personne ne s'interroge sur l'identité ethnique des familles aristocratiques. L'important est plutôt que tous les nobles personnages se considèrent comme de pieux chrétiens, alors que leurs dépendants (serviteurs, paysans, guerriers) sont vus comme « moins » chrétiens. La distance religieuse, dont l'interprétation était jusque-là ethnique, prend une dimension sociale.

3. L'effacement de la distinction ethnique au profit de la différence religieuse

Au terme de ce processus de conversion par le haut, presque toute la société se trouve christianisée, depuis les hautes élites qui se qualifient de « très chrétiennes » jusqu'aux pauvres habitants des campagnes, les *rustici*, dépréciés car encore à la limite du paganisme ou de l'hérésie. Ainsi, à partir du VII^e siècle, le terme de *gentiles*, qui servait autrefois à désigner les Barbares, désigne plutôt les païens. Ce processus contribue à la construction d'une identité synthétique : tout homme libre chrétien est désormais considéré comme un membre à part entière du royaume, indépendamment de son ascendance. Toutefois, l'évolution laisse à l'écart un certain nombre d'individus.

En premier lieu, la situation est difficile à vivre pour les défenseurs de l'ancienne religion d'État barbare. Ceux-ci accusent parfois le souverain d'avoir sacrifié son culte ethnique au profit de la religion romaine. Sans surprise, on trouve fréquemment les derniers païens et les derniers ariens dans le parti des usurpateurs qui cherchent à renverser un roi baptisé et sa famille.

Ensuite, dans les zones de conquête, la différence religieuse devient le support de l'antagonisme entre les vainqueurs et les vaincus. Ainsi, en Bavière et en Frise au VII^e siècle, les Francs de naissance se distinguent des élites indigènes par un catholicisme démonstratif. En réaction, les sanctuaires païens fédèrent la résistance des peuples locaux à l'expansion mérovingienne. La différence religieuse symbolise dans ce cas un refus de l'intégration politique.

Enfin, la conversion nationale des Barbares entraîne une marginalisation des rares Romains non catholiques. C'est notamment le cas des membres de quelques vieilles hérésies résiduelles comme les priscillianistes en Espagne ou les manichéens en Italie. Mais l'unification religieuse menace avant tout les communautés juives. Celles-ci bénéficiaient jusque-là de la relative sécurité que leur apportait la tolérance des rois païens ou hérétiques. À partir du moment où les nouveaux États font le choix du catholicisme, les Juifs deviennent suspects. Dès la fin du VI^e siècle, les rois barbares réactivent à leur encontre de vieilles lois romaines interdisant l'intermariage avec les catholiques, la possession d'esclaves chrétiens ou l'accès aux postes de fonctionnaires.

Malgré les résistances, quelques souverains barbares tentent de franchir une ultime étape vers l'exclusivisme chrétien en supprimant de façon autoritaire toute altérité religieuse par rapport à la religion d'État. Ainsi, dans le monde franc, Dagobert I^{er} ordonne en 632 de convertir par la force tous ses sujets non catholiques. De même, en 612, le Wisigoth Sisebut entame une persécution de la communauté juive d'Espagne ; pendant les quatre-vingts ans qui suivent, les juifs sont tenus pour de « mauvais

sujets » du roi très chrétien. Plus pragmatique, le roi de Wessex Ine impose vers 690 le baptême des enfants nouveau-nés, tout en laissant leurs parents libres de croire ce qu'ils veulent. Profitant du changement des générations, Ine fait disparaître le paganisme de son royaume.

Cette attention nouvelle portée par les rois barbares à l'altérité religieuse suffit à montrer qu'au VII^e siècle, dans la plupart des royaumes, la distinction entre « Romains » et « Barbares » ne constitue plus un critère opératoire. Elle ne se maintient que par conservatisme, par snobisme ou par régionalisme.

III. –La christianisation au service de l'idéologie

Si les évêques catholiques n'ont eu qu'un rôle de second plan dans la conversion des Barbares, ils s'empressent de proposer leurs services aux nouveaux baptisés. Ainsi, ils développent une nouvelle théorie du pouvoir, qui permet aux rois d'envisager de façon différente leurs relations avec le peuple.

1. La théorisation chrétienne du pouvoir royal

Au V^e siècle, les royautes barbares restaient encore extrêmement instables. Les révoltes étaient fréquentes, les régicides nombreux, et aucune dynastie ne parvint à se maintenir pendant plus de trois générations. Certains peuples, comme les Lombards, connaissaient même des interruptions de la monarchie pendant de longues durées, le pouvoir revenant alors aux simples ducs. Si la conversion au catholicisme ne met pas fin aux usurpations ou aux assassinats, l'Église offre au souverain un appareillage conceptuel lui permettant de justifier son pouvoir aux yeux de ses sujets.

En premier lieu, aux temps païens, les Barbares considéraient que le roi devait faire ses preuves s'il entendait garder le pouvoir. Chez les Francs et les Burgondes, la royauté était élective et temporaire. Une défaite ou une mauvaise récolte pouvaient amener à renverser le roi, voire à le sacrifier aux dieux païens. A contrario, l'Ancien Testament considérait la personne du roi intouchable, puisque tout pouvoir venait de Dieu. à chaque génération, le Créateur choisissait un homme à qui il confiait le pouvoir sur Terre pour servir le plan providentiel de l'Histoire. La théologie politique du haut Moyen Âge est l'héritière de cette vision biblique. Pour les catholiques, si un roi se montre méchant, incompetent ou débauché, la faute en revient surtout à son peuple, qui a certainement commis des péchés pour que Dieu le punisse de cette façon.

Une telle conception permet de conforter les trônes barbares les plus chancelants. Au concile de Tolède IV de 633, les évêques espagnols jettent ainsi l'anathème sur toute personne qui tenterait désormais d'usurper le trône wisigoth. Dans le courant du VII^e siècle, pour renforcer encore la sécurité du maître de Tolède, l'épiscopat espagnol réinvente la cérémonie du sacre des rois de l'Ancien Testament : après avoir reçu l'onction d'huile sainte et avoir prêté le serment de protéger son peuple, le roi wisigoth devient en théorie intouchable.

Dans le monde franc, cette christianisation de la fonction royale insiste plutôt sur l'idée que le roi est le lieutenant de Dieu sur la Terre, chargé d'assurer l'ordre du monde. Dans les années 640, un évêque écrit ainsi à son souverain : « Sache que tu es le ministre de Dieu, institué à cette place par Lui pour que les hommes qui font le bien t'aient pour bienveillant auxiliaire, et pour que ceux qui font le mal sachent que tu es un puissant justicier. » Cette responsabilité d'assurer l'harmonie universelle se trouve confiée à une

famille unique, qui produit à chaque génération des personnalités à la fois fortes et pieuses. L'Église donne ainsi une justification providentielle à l'existence de la dynastie mérovingienne. En échange, les évêques affirment avoir le droit de donner de bons conseils aux rois, comme le faisaient les prophètes au temps de David ou de Salomon.

Chez les Lombards, la christianisation du pouvoir touche plutôt les femmes de la famille royale. Reines et princesses fondent en effet des églises et des grands monastères, où elles commandent des prières pour la stabilité du royaume. Les hommes qui épousent des dames aussi pieuses peuvent légitimement aspirer au trône, du moins l'affirment-ils. Ainsi se trouve justifiée la transmission de la couronne par le mariage, qui est le mode le plus fréquent de succession chez les Lombards.

Quant aux Anglo-Saxons et aux Burgondes, ils développent plutôt le modèle du roi saint. Plusieurs souverains tombés pour défendre leurs sujets face à une invasion se voient en effet élevés sur les autels et de grands pouvoirs sont attribués à leurs reliques. L'ensemble de la monarchie profite de cette aura sacrée.

2. Les instruments de la légitimité chrétienne

À lui seul, le discours ecclésiastique ne suffit pas à christianiser la fonction royale. Il faut que, dans ses actes, le souverain donne également des gages de son attachement à la religion. Ainsi pourra-t-il justifier le pouvoir dont il dispose sur l'ensemble de ses sujets.

En premier lieu, le roi doit assurer la protection des biens d'Église et de la personne des clercs. Cela va à l'encontre des usages normaux de la guerre, qui privilégient le pillage et la prise de captifs. Pour bénéficier du soutien de l'idéologie chrétienne, les rois barbares doivent donc transgresser les coutumes de leur peuple. Ainsi Clovis fait-il restituer à un évêque un calice pillé par ses troupes, le fameux « vase de Soissons », contre les règles normales de partage du butin. Après la dévastation de l'Aquitaine en 507, le roi des Francs promet également de libérer tous les clercs faits prisonniers par son armée. Dans les deux cas, la protection du culte chrétien permet de justifier un renforcement de l'autorité monarchique.

Pour satisfaire aux exigences de son ministère, le roi doit également s'assurer que l'ordre règne dans l'Église. Pour cela, il réunit les évêques en concile. Dans le cas des grands rassemblements, la liste des convocations ne respecte pas les limites des provinces ecclésiastiques (qui sont calquées sur celles des anciennes provinces romaines), mais les frontières politiques. Le concile dit « national » sert donc de symbole à une unité territoriale nouvelle, celle du royaume barbare. Dans le monde franc, le concile de Paris de 614 permet notamment au roi Clotaire II de proclamer la réunification du royaume après une longue guerre civile. Chez les Wisigoths, le concile national, fréquemment réuni à Tolède, donne au roi l'occasion de lire un discours, le *tomus*, qui contient des déclarations de politique générale.

Si les assemblées ecclésiastiques ont avant tout un rôle de représentation, elles prennent aussi des dispositions de discipline ecclésiastique, les canons. Le roi s'engage souvent à les faire respecter sur le plan civil en émettant un édit de confirmation. Dans l'ensemble, les canons conciliaires visent à faire progresser le royaume dans la voie de la christianisation, notamment par l'unification de la liturgie et de la morale chrétienne. En la matière, les évêques demandent surtout une interdiction des « incestes », c'est-à-dire des mariages entre cousins rapprochés ou entre parents par alliance. Ces types d'unions, largement pratiqués par les Barbares, horrifient en effet les clercs qui y voient une trace de paganisme.

Les rois habiles utilisent la prohibition de l'inceste formulée par les conciles pour mieux surveiller les stratégies matrimoniales de leur aristocratie : interdire l'endogamie oblige les Grands à disperser leur patrimoine, ce à quoi la monarchie a tout à gagner.

Naturellement, pour bénéficier pleinement de la légitimité chrétienne, le roi doit accepter de suivre la nouvelle morale qu'il contribue à édicter. En réalité, les choix personnels ou les impératifs politiques l'amènent souvent à contrevenir aux règles canoniques. Les évêques peuvent accepter de fermer les yeux, mais ils s'érigent en contre-pouvoir si le péché du roi est jugé trop grave. Lorsque le Franc Charibert I^{er} épouse en 568 une moniale qui est aussi sa belle-sœur, un concile l'excommunie. Les effets d'une sanction ecclésiastique sur le roi barbare sont toutefois variables. Dans les années 540, le Mérovingien Théodebert I^{er} suscite l'admiration des siens pour avoir fait publiquement pénitence après un mariage illégal. Mais pour avoir été fait pénitent pendant son sommeil, le Wisigoth Wamba est déclaré inapte à régner en 680.

Faute de pouvoir afficher publiquement un comportement édifiant, le roi chrétien peut toujours s'entourer de reliques prestigieuses. Certains corps de martyrs sont obtenus du pape en échange de services variés ; ils constituent alors le symbole du lien entre le souverain et la puissance tutélaire de la Rome chrétienne. D'autres reliques royales proviennent de saints « nationaux », comme Maurice pour les Burgondes et Martin pour les Francs. Il arrive aussi que l'empereur byzantin envoie à un roi d'Occident un fragment de la Vraie Croix dont il a la garde ; c'est là un gage de paix. Les reliques les plus puissantes sont conservées au palais. Les rois les utilisent pour garantir le serment de leurs fonctionnaires et de leurs fidèles.

3. La naissance de nouvelles identités

De façon assez paradoxale, la conversion générale des Barbares à l'orthodoxie du concile de Nicée n'a pas conduit à une réunification de l'Occident. Elle accroît plutôt son fractionnement. En effet, le catholicisme des rois barbares n'a pas de véritable tonalité universelle. Dans chaque royaume, la religion constitue plutôt un facteur de rassemblement entre les différentes composantes de la population. Ce christianisme « national » permet de justifier l'existence d'un peuple ou d'une nation.

Le cas des Anglo-Saxons est le plus remarquable. Avant le VIII^e siècle, aucune source ne considère que la nébuleuse de royaumes établis dans l'est de l'ancienne province de Bretagne présente une unité ethnique profonde. Mais en 732, Bède le Vénérable écrit son *Histoire ecclésiastique du peuple anglais*. Il y évoque pour la première fois l'histoire d'un peuple en mouvement, appelée par la Providence à s'établir sur l'île de Bretagne et à se convertir à la vraie foi. Ce récit fonde, sur une base purement religieuse, l'identité ethnique et politique des Anglo-Saxons. Après Bède, plus personne ne remet en cause l'existence d'un peuple anglais.

Chez les Lombards, le catholicisme joue un même rôle fédérateur. Dans le *Poème sur le concile de Pavie* datant de 698, l'orthodoxie apparaît chez les Lombards en même temps que la dynastie fondée par Aripert I^{er} (653-661). Chaque roi apporte dès lors sa pierre à l'édifice : conversion, élimination de l'arianisme, persécution des Juifs, résolution d'un schisme... Au final, est considéré comme Lombard tout chrétien habitant dans le royaume et obéissant à la dynastie d'Aripert. L'identité romaine des Italiens du Nord est ainsi totalement évacuée.

Le meilleur exemple de cet établissement d'une identité synthétique sur une base religieuse peut se voir en Espagne. Vers 630, Isidore de Séville identifie encore, parmi les sujets du roi de Tolède, des Wisigoths, des Suèves, des Romains et des Basques. Un demi-siècle plus tard, les sources considèrent désormais que la péninsule n'est plus peuplée que de Wisigoths, qui sont soumis à un souverain assurant la double fonction de gardien de la religion et de gardien de la nation. Pour cette raison, la personnalité du droit disparaît, au profit d'un droit territorial très fortement christianisé. Les non-chrétiens, notamment les Juifs, se voient qualifiés d'« ennemis de l'Espagne », puisqu'ils refusent d'adhérer au consensus politico-religieux qui fonde la nouvelle ethnicité.

Chez les Francs, la fusion identitaire définitive semble plus tardive. Elle ne se fait réellement jour qu'au VIII^e siècle, sous l'influence des penseurs proto-carolingiens. Ceux-ci considèrent que la nation franque a bénéficié tout au long de son histoire d'une protection divine permanente, qui fait d'elle une sorte de nouveau Peuple Élu. Toutefois, sont compris comme « Francs » non les seuls barbares issus du processus migratoire, mais l'ensemble des sujets chrétiens du roi des Francs vivant dans les régions soumises à sa domination.

Conclusion

Au terme de six siècles de confrontation entre Rome et les Barbares, on peut s'interroger sur les transformations réelles qu'ont connues les sociétés occidentales.

L'évolution politique paraît indéniable. À un Empire monolithique, cimenté par la loi romaine, succède une mosaïque de royaumes barbares indépendants. Ce n'est d'ailleurs plus la fidélité à l'État qui fonde l'unité du groupe, mais la fidélité au roi.

Peut-on en revanche parler de révolution sociale ? Certes, dans la définition des élites occidentales, la fonction de combattant l'emporte désormais sur celle de lettré ou de fonctionnaire. Ces derniers ne disparaissent pas pour autant. D'ailleurs, la base du pouvoir local demeure la possession foncière, ce qui était déjà le cas dans l'Antiquité romaine.

Sur le plan culturel, les apports barbares semblent minces. Toutefois, le fractionnement politique de l'Occident encourage la divergence linguistique à partir du latin. De même, les langues vernaculaires, germaniques ou brittoniques, se diffusent dans des espaces où elles n'étaient jusque-là que peu ou pas utilisées. L'accès à la culture antique, qui nécessite la maîtrise d'un latin soutenu, se restreint à une petite élite, de plus en plus cléricalisée.

La transformation majeure ne serait-elle pas d'ailleurs le triomphe du christianisme, qui est parachevé par les différentes royautés barbares ? La foi catholique remplace désormais la romanité comme élément commun aux différents espaces européens et les nouveaux États s'appuient sur l'Église pour encadrer les populations qu'ils dirigent. Ainsi apparaissent les prémices de la civilisation médiévale.

En somme, le monde romain n'a pas disparu, mais il s'est transformé sous la pression des armées barbares. Ce processus aboutit à la création de nouvelles identités ethniques, plus restreintes sans doute que la citoyenneté romaine, autour desquelles se forment, lentement, de nouveaux peuples. Ainsi, au VII^e siècle, un Franc n'est pas nécessairement le descendant d'un Barbare qui vivait au-delà du Rhin et du Danube dans l'Antiquité. Il s'agit simplement d'un homme libre, chrétien et fidèle au roi des Francs. À ce titre, les royaumes barbares n'ont pas hérité d'identités ethniques anciennes ; ils les ont réinventées.

Chronologie

- 238 Premiers raids des Goths sur la mer Noire
- 276 Incursions barbares en Grèce et en Gaule
- 284-305 Règne de Dioclétien et mise en place de la Tétrarchie
- 325 Concile de Nicée
- 378 Bataille d'Andrinople
- 395 Partage de l'Empire romain entre les fils de Théodose
- 407 Entrée en Gaule des Vandales, des Suèves et des Alains
- 408 Assassinat du général Stilicon
- 418 Foedus installant les Goths en Aquitaine
- 410 Sac de Rome par Alaric, roi des Goths
- vers 410-440 Abandon de la Grande-Bretagne par l'Empire
- 429 Invasion de la province d'Afrique par les Vandales
- 451 Attila en Gaule. Bataille des Champs Catalauniques
- 454 Mort du général Aetius
- 455 Sac de Rome par les Vandales du roi Genséric
- 468 Échec de la reconquête romaine de l'Afrique
- 476 Disparition de l'Empire romain d'Occident
- 493 Conquête de l'Italie par les Ostrogoths
- vers 500 Baptême de Clovis
- 506 Promulgation du Bréviaire d'Alaric
- 507 Victoire des Francs sur les Wisigoths à la bataille de Vouillé
- 526 Mort de Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths
- 534 Reconquête byzantine de l'Afrique vandale

- 534 Annexion du royaume burgonde par les Francs
- 552 Reconquête byzantine de l'Italie
- 568 Conquête de l'Italie par les Lombards
- 589 Conversion des Wisigoths à la religion catholique
- 732 Rédaction de l'Histoire ecclésiastique du peuple anglais par Bède le Vénérable

Bibliographie

- Aillagon J.-J., Rome et les Barbares. La naissance d'un nouveau monde, Venise, Skira editore, 2008.
- Amory P., People and Identity in Ostrogothic Italy, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- Barbero A., Barbares : immigrés, réfugiés et déportés dans l'Empire romain, Paris, Tallandier, 2011.
- Chauvot A., Opinions romaines face aux Barbares au IVesiècle apr. J.-C., Paris, de Boccard, 1998.
- Christol M., L'Empire romain du IIIesiècle, Paris, Errance, 1997.
- Coumert M., Origines des peuples. Les récits du Haut Moyen Âge occidental (550-850), Paris, Institut des études augustiniennes, 2007.
- Dumézil B., Les Racines chrétiennes de l'Europe : conversion et liberté dans les royaumes barbares Ve-VIIesiècle, Paris, Fayard, 2005.
- Servir l'État barbare dans la Gaule franque : du fonctionariat antique à la noblesse médiévale (iv au ixesiècle), Paris, Tallandier, 2013.
- Favrod J., Histoire politique du royaume burgonde (443-534), Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1997.
- Fouracre P. (ed.), The New Cambridge Medieval History, t. I, « c. 500-c. 700 », Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- Halsall G., Barbarian Migration and the Roman West 376-568, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.
- Heather P., The Goths, Oxford, Blackwell Publisher, 1998.
- The Fall of the Roman Empire, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- Inglebert H., Atlas de Rome et des barbares, IIIe-VIesiècle. La fin de l'Empire en Occident, Paris, Autrement, 2009.
- Kulikowski M., Rome et les Goths (IIIe-Vesiècle), invasions et intégration, Paris, Autrement, 2009.
- Lançon B., L'Antiquité tardive, Paris, Puf, 1997.
- Lebecq S., Les Origines franques, Ve-IXesiècle, Paris, Le Seuil, coll. « Point », 1990.
- Lebecq S. et al., Histoire des îles britanniques, Paris, Puf, 2007.
- Le Jan R., Les Mérovingiens, Paris, Puf, 2006.

Perin P. et Feffer L.-C., Les Francs, Paris, Armand Colin, 1987.

Pohl W., « Aux origines de l'Europe ethnique. Transformations d'identités entre Antiquité et Moyen Âge », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2005, p. 183-208.

Wickham C., *Framing The Early Middle Ages, Europe and The Mediterranean 400-800*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

Wolfram H., *Histoire des Goths*, Paris, Albin Michel, 1991.

Wood I., *The Merovingian Kingdoms, 450-751*, Londres, Longman, 1994.